



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 041 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 3 février 2011

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 3 février 2011

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour tout le monde.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen de la sécurité énergétique au Canada et nous reprenons la discussion sur le gaz de schiste.

Nous avons deux groupes, à qui nous avons réservé une heure chacun. Le premier est composé de Timothy Egan, président et chef de la direction de l'Association canadienne du gaz; Patrick Bonin, coordonnateur climat-énergie de l'Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique; et Thomas Welt, coresponsable de la Commission Énergie et changements climatiques, Nature Québec.

Nous vous souhaitons tous la bienvenue.

Nous allons tout d'abord vous accorder sept minutes pour faire vos exposés, dans l'ordre prévu à l'ordre du jour. Nous commencerons donc avec M. Timothy Egan, président et chef de la direction de l'Association canadienne du gaz. Vous avez sept minutes.

La parole est à vous.

M. Timothy Egan (président et chef de la direction, Association canadienne du gaz): Merci, monsieur le président, merci, madame et messieurs.

C'est un privilège d'être devant vous aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir reporté la date de ma comparution. À l'origine, j'étais censé témoigner devant vous à l'automne.

Un élément clé de vos délibérations semble toucher la question environnementale entourant l'extraction du gaz de schiste. Il a été convenu avec votre greffier que je ne parlerai pas de cette question. Il y a de nombreux experts qualifiés pour le faire, et l'extraction du gaz naturel n'est pas la principale activité des entreprises membres de l'Association canadienne du gaz. Notre intérêt réside dans la distribution du gaz naturel et des services d'énergie, et nous avons pensé pouvoir vous fournir des renseignements utiles pour votre étude globale sur le gaz naturel. Le personnel du comité nous a assurés que cela vous intéresserait quand même, alors c'est ce que j'ai l'intention d'expliquer aujourd'hui, dans la période qui m'est accordée.

Tout d'abord, qui sommes-nous? Vous devez en principe avoir reçu un document qui vous en donne une idée. Vous verrez sur l'une des premières pages une carte du Canada où sont indiquées les sociétés membres de notre association. Nous regroupons un grand nombre de sociétés participant au système de distribution du gaz naturel, à savoir les fabricants, les transporteurs et, surtout, les distributeurs qui livrent du gaz à environ 6,2 millions d'abonnés.

La carte indique où se trouvent les entreprises et leur zone de concession. Ce qu'on ne voit pas ici, c'est que les 6,2 millions d'abonnés touchent plus de 20 millions de Canadiens dont nous satisfaisons chaque jour les besoins en services énergétiques dans les

foyers, les commerces et les usines. Un compteur n'est pas une personne, mais le point de livraison du gaz, et il dessert des gens de tous les milieux. Nous rejoignons donc un public très nombreux, ce qui nous fait réfléchir sur la consommation d'énergie au Canada chaque jour, dans tout ce que nous faisons.

Notez que j'ai dit « besoins en services énergétiques ». Les sociétés membres de l'ACG sont axées sur les besoins en services énergétiques des Canadiens — et je souligne le mot « services ». Les Canadiens s'attendent à beaucoup quand il s'agit de leur énergie: ils veulent qu'elle soit propre, fiable, abordable, abondante et livrée de manière sûre. Le gaz naturel canadien répond à toutes ces exigences depuis plus d'un siècle. C'est pourquoi nous considérons que le gaz naturel est le carburant de base de la filière énergétique canadienne. Il mérite ce titre puisqu'il répond à environ 30 p. 100 des besoins énergétiques du Canada.

Nous disons du gaz naturel que c'est une « énergie intelligente » à cause de tous ces attributs, auxquels s'ajoute la flexibilité. Le gaz naturel offre une flexibilité que peu d'autres sources d'énergie offrent. Pour exploiter les sources renouvelables comme l'énergie solaire ou éolienne, il faut une énergie d'appoint durant les creux, et le gaz naturel peut la fournir. Si vous voulez maximiser l'efficacité dans l'utilisation finale de l'énergie, le gaz naturel livré à votre porte a une remarquable efficacité pour le chauffage et la cuisson. L'efficacité du gaz naturel s'est constamment accrue au fil des ans. Le gaz naturel peut travailler en tandem avec un réseau de chauffage ou de refroidissement urbain. Si vous pensez à ajouter un nouveau carburant à la palette énergétique des transports, il y a le gaz naturel, et les distributeurs de gaz naturel contribuent à faire avancer le programme.

Cette souplesse vient du réseau remarquable et en constante expansion de l'infrastructure gazière du Canada, et des attributs uniques du carburant lui-même. Nous voulons nous assurer que les gens les apprécient.

La deuxième image que vous avez devant vous montre quelques-unes des nombreuses utilisations du gaz naturel qui justifient cette description. Les Canadiens utilisent l'énergie de trois manières: pour la mobilité, pour l'électricité et pour le chauffage et le refroidissement, en proportions approximatives de 30, 20 et 50 p. 100 respectivement. Le gaz naturel peut jouer un rôle dans ces trois fonctions.

À l'heure actuelle, l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage est omniprésente. De plus en plus, il est utilisé comme combustible pour la production d'électricité. On observe aussi un intérêt croissant dans le domaine du transport, dans les applications pour camions lourds et moyens. J'attire votre attention sur le rapport récent de RNCAN sur l'utilisation du gaz naturel, la feuille de route en matière de transports, qui traite de ces perspectives.

Les possibilités pour de nouvelles utilisations sont importantes et nous voulons les encourager pour les avantages économiques et environnementaux qu'elles promettent.

Que nous réserve l'avenir? Pour le gaz naturel et les entreprises qui participent à sa livraison, nous croyons que l'avenir apportera de nouveaux débouchés pour autant que nous restions à l'écoute des besoins des Canadiens.

J'ai décrit nos membres comme des sociétés de services énergétiques. J'entends par là qu'ils ont l'intention de s'assurer que leurs clients reçoivent les services énergétiques qu'ils veulent et dont ils ont besoin.

Permettez-moi de terminer mon intervention en soulignant deux initiatives qui visent à répondre à ces besoins en services. Elles témoignent de deux grandes priorités des Canadiens en matière énergétique, à savoir d'abord son utilisation efficace et, en second lieu, des applications nouvelles et novatrices.

● (1540)

La première est l'initiative QUEST, qui fait l'objet d'une diapositive dans le document qui vous a été remis. QUEST est l'acronyme de Quality Urban Energy Systems of Tomorrow, c'est-à-dire Système d'énergie de qualité pour les villes de demain. La plupart des membres du comité ont été informés sur QUEST.

Permettez-moi seulement de souligner que le concept qui sous-tend QUEST, soit un système énergétique intégré pour la collectivité, offre un véritable moyen de rendre les Canadiens beaucoup plus efficaces dans leur utilisation de l'énergie — ce qui se traduit par moins d'énergie consommée, moins d'impacts environnementaux de cette énergie consommée, et en définitive, des coûts plus bas pour le consommateur d'énergie.

Maintenant, comment est-ce bénéfique au secteur gazier? Nous croyons que le gaz est le pilier naturel des systèmes énergétiques intégrés pour la collectivité. Il présente un maximum de flexibilité et de fiabilité — assurant aux Canadiens un niveau de service et de satisfaction qu'ils attendent de leurs fournisseurs d'énergie.

La deuxième initiative que je tiens à souligner est toute récente. Nous sommes encore en train de lui chercher un nom, mais, pour l'instant, nous l'appelons l'initiative de technologie énergétique appliquée et d'innovation. Mon conseil d'administration n'y a donné son aval qu'au cours des derniers mois. C'est un nouveau projet axé sur le déploiement et la commercialisation de nouvelles technologies visant une utilisation plus efficace du gaz naturel, et ce, dans une multitude d'applications.

Un exemple est la micro-cogénération, la production combinée de chaleur et d'électricité. Certains d'entre vous connaissez peut-être ce concept, dans son application industrielle. Il s'agirait d'utiliser le gaz naturel dans de petites unités qui produisent simultanément de la chaleur et de l'électricité. La technologie est bien avancée et a de nombreuses applications dans le monde entier, notamment au Canada, qui mène d'intéressants travaux de pointe en la matière. Une petite compagnie des environs d'Ottawa, justement, travaille d'ailleurs là-dessus.

Cette application offre un moyen d'assurer une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie tout en diminuant la pression sur notre réseau électrique. Elle permet aussi au consommateur d'avoir son mot à dire sur l'énergie qu'il consomme. C'est le genre de technologie que nous aimerions voir se répandre. Les sociétés membres de mon association sont en train de définir des modes de coopération dans le but de mettre en commun leurs ressources financières pour favoriser les nouvelles possibilités comme la micro-cogénération, afin que les Canadiens puissent devenir des leaders de l'innovation et de la productivité en matière de consommation d'énergie.

Ce n'est qu'un exemple. Il y en a bien d'autres: les chauffe-eau, le gaz naturel renouvelable, des technologies plus efficaces de transport, etc.

Pour terminer, il faut pour tout cela garder les Canadiens à la fine pointe de l'innovation énergétique et de la productivité et, à cette fin, fournir un effort continu pour transformer le système énergétique du Canada et le rendre encore plus efficace. Le gaz naturel est une ressource naturelle remarquable et le Canada en regorge. Les membres de mon association se consacrent à offrir cette ressource aux Canadiens de la manière la plus efficace et la plus écologique possible. Nous espérons avoir de nombreuses occasions d'appuyer les élus dans cette démarche.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Nous vous remercions, monsieur Egan.

Le groupe suivant est en fait représenté par deux personnes. N'oubliez pas qu'à vous deux, vous avez environ sept minutes.

Nous commencerons avec M. Bonin, coordonnateur, Énergie et climat. Vous avez la parole.

[Français]

M. Patrick Bonin (coordonnateur Énergie et climat, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique): Merci, monsieur le président.

Bonjour. J'aimerais remercier les députés de nous accueillir ici aujourd'hui. Je suis en compagnie de M. Thomas Welt, de Nature Québec. Pour ma part, je représente l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Nature Québec et l'AQLPA sont parmi les plus anciens groupes environnementaux du Québec. Ils ont tous deux été créés au début des années 1980.

Dans un premier temps, j'aimerais vous donner une idée de la situation relative au gaz de schiste sur le territoire québécois, un cas très concret actuellement. On parle d'exploitation de gaz naturel entre Montréal et Québec, soit entre le Saint-Laurent et l'autoroute 20. Il s'agit d'environ 10 000 km² dans une région qui se trouve à être le cœur du Québec, tant sur le plan de la population que sur celui de l'agriculture. On parle d'un potentiel gazier relativement important, à savoir 40 trillions de pieds cubes. Évidemment, ce potentiel gazier est remis en question. On parle parfois de plus de 15 trillions de pieds cubes, ce qui équivaut à peu près à 200 ans d'utilisation selon le rythme actuel de consommation au Québec.

Il y a déjà 29 puits forés sur le territoire du Québec. On parle de la possibilité de mettre en oeuvre environ 10 000, 15 000 ou 20 000 puits pour que l'industrie arrive à maturité au Québec, et ce, au rythme d'environ 250 à 500 puits par année. On parle de 3 à 6 puits par km², ce qui fait énormément de puits sur le territoire du Québec, en très peu de temps, dans une région très peuplée. Présentement au Québec, environ 11 p. 100 de l'énergie provient du gaz naturel. Au Québec, aucune production d'électricité ne provient du gaz naturel. Évidemment, c'est entre autres en raison de la présence importante d'hydroélectricité.

Mettons cela dans un contexte international. Des enjeux environnementaux sont reliés à l'utilisation, la production, l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, principalement en ce qui a trait aux gaz à effet de serre ainsi qu'à la qualité de l'air et de l'eau. Au Québec, environ 10 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'utilisation du gaz. L'exploration et l'exploitation prévues au Québec en provoqueront l'augmentation. Ici encore, il manque énormément de données, de chiffres et d'analyses sur ce que seraient les émissions reliées à l'exploration et à l'exploitation du gaz. Toutefois, on prévoit une augmentation d'environ 5 à 10 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Québec si on fait l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au rythme prévu. Je rappelle que le Québec a pour objectif une réduction de 20 p. 100 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et ce, d'ici à 2020, et que l'objectif du Canada consiste à diminuer ces émissions de 17 p. 100 par rapport à 2005, et ce, d'ici à 2020.

Même le ministère de l'Environnement du Québec ne dispose pas d'analyses sur l'ensemble du cycle de vie de l'exploration du gaz de schiste. On manque donc de données à ce sujet. On sait par contre à ce sujet que l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a déposé, en novembre dernier, un rapport indiquant que les émissions de gaz à effet de serre reliées à la production pétrolière et gazière allaient doubler. Aux États-Unis, l'essentiel des augmentations vient de la production gazière. Dans l'inventaire étatsunien, on parle d'une augmentation équivalant à la production de gaz à effet de serre du Québec en une année. Simplement en changeant les facteurs de calcul, les États-Unis ajoutent à leur bilan une quantité équivalant à la totalité des émissions du Québec, simplement parce qu'on vient de comprendre qu'il y a davantage de fuites, qu'il s'agit de méthane et que la production génère davantage d'émissions.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique est évidemment très préoccupée par la qualité de l'air. Très peu d'études existent à ce sujet. L'Institut national de santé publique du Québec a récemment déposé un rapport préliminaire dans lequel il relevait des lacunes énormes relativement aux impacts sur la qualité de l'air. Selon le peu d'études disponibles, il est très clair, entre autres grâce à des modélisations faites aux États-Unis dans la région de Haynesville, qu'il y a des impacts significatifs sur la qualité de l'air pour ce qui est de l'ozone. Ce dernier est généré à partir des NOx, soit les oxydes d'azote, et des composés organiques volatils. Ce sont des impacts significatifs, non seulement sur la région d'exploitation et d'exploration du gaz de schiste, mais aussi sur les régions environnantes en raison du déplacement des particules, comme vous l'aurez compris.

La qualité de l'eau est une autre préoccupation majeure. Simplement pour la fracturation d'un puits, des millions de litres d'eau sont nécessaires, et des tonnes de produits chimiques sont mêlés à cette eau. Environ 50 p. 100 de l'eau reste sous terre et 50 p. 100 en est retirée. Il y a des risques que ces mélanges contaminent les aquifères et que l'eau se promène d'une strate à l'autre. À ce sujet, nous avons déposé au Bureau d'audiences

publiques sur l'environnement un mémoire de M. Durand, géologue et professeur de l'UQAM à la retraite, qui s'inquiète de ces risques.

•(1545)

Il y a d'autres risques en ce qui concerne le transport et les déversements, et il y a évidemment la question du traitement des eaux usées, puisqu'il faut traiter 50 p. 100 de l'eau utilisée qui est sortie de terre après la fracturation. La plupart des usines qui vont traiter cette eau et les produits chimiques n'ont pas les installations pour le faire.

Il faut dire aussi que la liste des produits chimiques n'est pas nécessairement connue, que le mélange et l'interaction entre les différents produits chimiques dans cette soupe toxique ont des impacts qui ne sont pas connus.

Sur ce, je laisserai M. Welt aborder les aspects économique et social des impacts de l'exploration des gaz de schiste.

[Traduction]

Le président: À vous, monsieur Welt.

[Français]

M. Thomas Welt (coresponsable de la commission Énergie et changements climatiques, Nature Québec, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique): Bonjour, monsieur le président.

Je veux parler de l'aspect économique. C'est un aspect qui nous est tout le temps présenté comme essentiel, mais, en réalité, ce n'est pas le cas.

Pour que ce soit rentable pour l'industrie, il faudrait que le prix de vente soit de 6 \$ pour 1 000 pieds cubes. Actuellement, il est de 4 \$ du pied cube. Donc, ce n'est absolument pas rentable d'exploiter les gaz de schiste. En ce qui concerne la collectivité québécoise, ce n'est pas rentable non plus, même à 6 \$ pour 1 000 pieds cubes. En ce qui concerne l'amélioration de la balance commerciale, elle est insignifiante. Elle est de l'ordre d'une petite fraction de 1 p. 100 de la totalité des importations québécoises. Donc, du point de vue économique, à notre avis, ce n'est rentable actuellement ni pour l'industrie ni pour la société québécoise.

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale, qui est une considération de la plus haute importance, le fait que les gaz de schiste soient situés dans des régions agricoles et peuplées du Québec est un obstacle considérable, voire insurmontable, pour obtenir cette acceptabilité sociale.

Actuellement, avec 30 puits, il y a une énorme opposition. Essayez d'imaginer, un instant, ce que cela sera quand on aura 5 000 ou 10 000 puits de ce type sur un territoire très restreint, au coeur du Québec. C'est là que le Québec s'est formé, au cours des quatre siècles de la colonisation. C'est donc excessivement difficile d'avoir l'acceptabilité sociale.

La présence d'un nombre toujours croissant de puits sur un territoire fort restreint, accompagnée des va-et-vient incessants des camions et des multiples gazoducs — il y aura aussi des milliers de petits gazoducs, parce qu'il faudra connecter tous ces puits —, rendra la population concernée de plus en plus hostile à ce type de développement.

Maintenant, je voudrais rappeler les constats que nous faisons de la situation. Les bénéfices économiques pour l'industrie, mais surtout pour la collectivité québécoise, ne sont pas évidents. L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Elle ne sera probablement jamais présente. Les risques pour la santé et la qualité de vie, pour l'eau potable, ou les autres dommages potentiels, sont trop importants pour continuer, même à petite échelle, l'activité de forage et de fracturation.

Il n'y a aucune urgence de procéder, aucune urgence. Le Québec a toute l'énergie qu'il faut, actuellement. Il n'y a pas non plus d'urgence du point de vue économique, parce qu'il faut attendre que le prix du gaz monte. Peut-être qu'il sera de 6 \$ ou même de 10 \$, dans 20 ou 30 ans, mais certainement pas dans un avenir prévisible. Donc, il n'y a aucune urgence de procéder.

En conséquence, il faut un moratoire. Il ne faut pas qu'on agisse avec précipitation, il faut qu'on puisse analyser avec très grand soin tous les impacts de cette nouvelle filière énergétique, filière que l'on propose d'implanter dans la vallée du Saint-Laurent, berceau et joyau du Québec. Il faudrait comprendre que c'est dans le joyau du Québec et dans le coeur du Québec qu'on veut implanter cette très lourde et polluante industrie.

Cette portion du Québec, entre Montréal et la ville de Québec, il faut la protéger pour les générations actuelles et pour les générations futures. Les autorités à tous les paliers, y compris au palier fédéral, devraient accompagner et appuyer cette démarche pleine de bon sens sur le moratoire, qui est proposée dans un rare consensus par toute la société québécoise.

Merci, monsieur le président et chers députés.

• (1550)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup pour vos exposés.

Nous entamons tout de suite les questions, en commençant par M. Tonks. Vous avez sept minutes.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci. Je me fais l'écho du président et remercie les témoins d'être des nôtres.

Je me trouve dans une situation quelque peu inusitée. Nous avons entendu hier que le Nouveau-Brunswick envisageait sérieusement d'établir un régime qui avantagerait la province. Il a été question de la valeur ajoutée qu'apporte l'exploitation du gaz de schiste. Le ministre a aussi dit que son gouvernement mettait sur pied un régime d'évaluation environnementale qui chercherait à trouver un juste équilibre entre les préoccupations de la collectivité et les avantages économiques.

Monsieur Bonin, vous avez parlé, dans votre exposé, de la Loi sur le développement durable du Québec. Si un moratoire devait être décrété, quelle forme prendrait une évaluation environnementale? En tenant compte du mandat du comité, qui est d'étudier la question de la sécurité énergétique du Canada, et étant donné également le rôle énorme du Québec sur ce plan, dites-nous donc quel genre de préoccupations retiendraient votre attention? Que cherchiez-vous à étudier selon la perspective du Québec dans une évaluation environnementale menée en vertu de la Loi sur le développement durable du Québec? En poussant un peu plus loin, en quoi, selon vous, le développement du gaz naturel et de l'hydroélectricité au Québec peut-il servir l'intérêt national, pour ainsi dire?

• (1555)

Le président: La parole est à vous monsieur Bonin.

[Français]

M. Patrick Bonin: Premièrement, il faut considérer que, sur le plan de la production d'électricité, la réalité du Québec n'est pas la même que celle du Nouveau-Brunswick. Il y a une différence majeure. Le Nouveau-Brunswick utilise du charbon pour produire de l'électricité tandis que le Québec ne produit pas d'électricité à partir de combustible fossile, que ce soit le charbon ou le gaz naturel.

Présentement, en ce qui a trait à une évaluation environnementale, plusieurs questions relatives au gaz de schiste sont sans réponse. Il se passe quelque chose de particulier au Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu le mandat d'étudier la question des gaz de schiste. Toutefois cette commission d'enquête n'a pas reçu d'études d'impact environnemental préalables au projet. Cela veut dire que le BAPE se penche présentement sur la question alors que les promoteurs n'ont pas eu à déposer d'études d'impact environnemental. On part de zéro. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement n'a que quatre mois pour se pencher sur toute la question, de fond en comble. La plupart des analystes et d'anciens commissaires du BAPE ont clairement dit que le mandat était trop restreint et que le fait qu'il n'y ait pas d'études environnementales déposées au préalable posait problème. Ils ont aussi dit que la durée du mandat était beaucoup trop restreinte pour couvrir tout l'enjeu des gaz de schiste.

Cela étant dit, aux États-Unis, la Environmental Protection Agency est en train de faire une étude exhaustive des impacts environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Les résultats de cette étude seront connus en mars 2012. Des millions de dollars sont engagés, aux États-Unis, dans cette étude d'impact. La province de Québec n'a pas nécessairement de tels moyens, et je doute que les autres provinces canadiennes, que ce soit le Nouveau-Brunswick ou d'autres, aient les moyens de se pencher sur cette question aussi profondément.

Par conséquent, avec le peu d'informations dont nous disposons présentement, nous avons plusieurs préoccupations. Je crois que vous avez parlé de la Loi sur le développement durable du Québec. Il y a plusieurs principes. Évidemment, un de ceux-ci est le principe de précaution qui prévoit qu'en l'absence de certitude scientifique et devant un risque, on ne doit pas aller de l'avant. Pourtant, on fait exactement le contraire présentement avec les gaz de schiste. En effet, il y a des risques pour l'eau et pour la qualité de l'air.

Vous avez parlé de la production d'hydroélectricité au Québec. Évidemment, on a vu ce qui se passe présentement sur le plan mondial. L'économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie, pas plus tard que la semaine passée, a fait une allocution en Angleterre. Il disait que les pays ne seront pas capables de respecter leurs engagements pris lors de la Conférence de Cancún sur le climat — ils se sont engagés à limiter le réchauffement à 2 °C —, et ce, pour deux raisons. La première est le manque de volonté des pays clés qui doivent réduire leurs émissions. La deuxième est l'émergence des gaz de schiste partout dans le monde.

Pourquoi l'émergence des gaz de schiste est-elle un problème? C'est parce qu'avec le trillion de mètres cubes qui se trouve présentement sur le marché, avec le prix du gaz qui baisse énormément, le gaz de schiste est en train de nuire au développement des énergies renouvelables partout dans le monde, et pas seulement au Québec et au Canada. Aux États-Unis, les investissements en énergies renouvelables ont diminué de 50 p. 100 l'année passée. Le chef économiste de l'Agence internationale de l'énergie associe directement ça à la découverte de gaz de schiste et à l'exploitation de gaz de schiste.

Évidemment, le Québec produit de l'hydroélectricité, exporte de l'hydroélectricité aux États-Unis et pourrait en exporter davantage, ne serait-ce que si on réalisait des économies d'énergie et développait le potentiel éolien du Québec. Présentement, on ne peut même pas faire de tels développements parce que le coût de revient de la production d'électricité a énormément diminué avec l'émergence et la mise en marché de milliards de mètres cubes de gaz. En ce sens, le Québec est en train de se nuire lui-même sur le plan du développement de ses énergies renouvelables et du développement de ce qu'on appelle les biogaz, soit le biométhane. Le Québec a investi dans la captation des émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement pour utiliser ce qu'on appelle le biogaz. Présentement, ce biogaz est en compétition avec d'autres gaz. Le biogaz qui vient des lieux d'enfouissement est une énergie renouvelable. Il faut garder cela en tête.

• (1600)

Merci.

[Traduction]

M. Alan Tonks: Voilà une réponse on ne peut plus complète, et je ne doute pas que les membres du comité l'apprécient.

Le président: Merci, monsieur Tonks.

Madame Brunelle, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Bonjour, messieurs. Merci d'être ici.

D'entrée de jeu, je veux féliciter l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Nature Québec de la présentation de ce document, qui me semble particulièrement éclairant. On y adopte la même position que mon parti, le Bloc québécois, et on valide ce qu'on comprend de cette situation au Québec.

J'aimerais revenir sur la question que vous a posée M. Tonks. J'ai entendu la présentation du ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, mardi dernier, et j'aimerais que mes collègues y repensent aussi. Il faut bien s'apercevoir que les situations sont très différentes d'une province à l'autre, ne serait-ce qu'en raison des endroits où ont lieu ces activités.

Monsieur Welt, vous avez parlé des endroits où cette exploration se fait, près du Saint-Laurent, dans nos plus belles terres agricoles les plus densément peuplées. Ce n'est pas le même problème qu'ailleurs, dans l'Ouest canadien, où les extractions se font à des endroits où il n'y a pas de population et où les risques et les conséquences ne sont pas les mêmes.

Monsieur Bonin, par le lien que vous faites avec le développement durable et le principe de précaution, vous allez au coeur de la question. C'est vraiment ce qui anime ce comité: on développera peut-être un jour les gaz de schiste, mais pas à n'importe quel prix, pas au prix de l'environnement et pas n'importe comment.

Nous voulons éliminer notre dépendance au pétrole, mais il faut faire attention à la façon dont nous y arriverons. Pour nous, du Bloc québécois, cela devrait se faire dans le cadre d'une économie réellement verte et avec des ressources autres, comme vous en avez un peu parlé, monsieur Bonin.

Mardi dernier, Anthony R. Ingraffea, de l'Université Cornell aux États-Unis, nous disait que la technologie ne semble pas assez avancée pour garantir que l'exploitation de cette ressource, le gaz de schiste, peut se faire en tout respect de l'environnement et de la population. C'est donc le coeur du problème et ce qui nous inquiète.

Je vous poserai trois questions. Êtes-vous d'accord avec nous sur le fait que l'exploration et l'exploitation sont seulement de compétence provinciale? C'est donc au Québec que doit se faire ce débat et que les décisions doivent se prendre. Nous considérons que le rôle du gouvernement canadien doit être clair. Il doit transmettre l'information qu'il a en sa possession, mais ce n'est pas à lui d'imposer ou d'uniformiser des normes au Canada. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit collaborer en investissant de façon massive dans les nouvelles technologies pour développer des énergies plus vertes.

[Traduction]

Le président: La parole est à vous, monsieur Welt.

[Français]

M. Thomas Welt: Je voudrais quand même insister sur quelque chose d'important qui n'est pas assez colporté dans le milieu.

Dans le moment, il n'y a aucune raison économique d'exploiter le gaz de schiste, parce qu'on va l'exploiter à perte. Il sera exploité quand il y aura d'énormes subsides gouvernementaux; sans cela, ce n'est pas possible. Donc, c'est un aspect fondamental.

Il y a un deuxième aspect tout aussi fondamental, soit l'équité intergénérationnelle. Il y a, au Québec, au Canada et ailleurs, cette énergie potentielle. Si on l'exploite immédiatement, si on l'exploite à perte, on enlève aux générations futures la possibilité de l'exploiter dans de bien meilleures conditions.

Le prix du gaz va augmenter inexorablement parce que la ressource va s'épuiser à un moment ou à un autre — peut-être dans 20 ans, 50 ans ou 100 ans. Cette richesse, si on ne l'exploite pas maintenant mais bien plus tard, aura énormément plus de valeur et les générations futures pourront l'utiliser beaucoup mieux que nous, qui avons encore du gaz conventionnel bon marché. Finalement, il n'y a pas de raison économique. Oublions un instant toutes les raisons environnementales. Sur le plan économique, je ne vois pas comment on peut exploiter le gaz à 4 \$ les 1 000 pieds cubes alors que, selon l'industrie elle-même qui nous a présenté ces chiffres, il faut au moins 6 \$ par 1 000 pieds cubes pour que ce soit rentable.

Il y a aussi un autre problème, soit de savoir ce qu'il faut faire. Comment faut-il l'exploiter, à quel rythme et à quel moment? Il faudrait faire toutes ces études pendant le moratoire.

Votre dernier argument est que le gouvernement doit promouvoir les énergies renouvelables comme l'éolienne. D'ailleurs, il y avait un programme fédéral pour les éoliennes, mais il a été supprimé. Il est absolument souhaitable que le gouvernement fédéral subventionne les énergies renouvelables, les énergies émergentes, comme l'énergie solaire et surtout les éoliennes. Le Québec est extrêmement riche en énergie éolienne. C'est le plus grand bassin au monde. Cette énergie est inépuisable. Si les gaz sont épuisés dans 100, 200 ou 300 ans, l'éolienne, quant à elle, sera là pendant des milliards d'années, soit aussi longtemps que la Terre existera. Il faut donc mettre toutes nos énergies non pas dans des énergies anciennes, mais dans les énergies nouvelles. C'est ce qui devrait être notre objectif commun.

• (1605)

M. Patrick Bonin: En complément, je dirai peut-être que...

[Traduction]

Le président: Il vous reste une trentaine de secondes.

[Français]

M. Patrick Bonin: En ce qui concerne le développement de l'énergie, c'est essentiellement un champ de compétence provinciale. Par contre, le fédéral a peut-être des rôles à jouer, en ce qui a trait à l'eau, à l'habitat des poissons et au Plan d'action en matière de changements climatiques.

[Traduction]

C'est tout pour mes 30 secondes.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Bonin.

Monsieur Egan, vous voulez donner une courte réponse?

M. Timothy Egan: Oui. Peut-être puis-je faire un ou deux commentaires.

[Français]

Madame Brunelle, je m'excuse, mais je devrai m'exprimer en anglais parce que mon français n'est pas très bon.

[Traduction]

Faut-il forer pour extraire le gaz de schiste au Québec? C'est aux Québécois d'en décider. Je sais qu'ils ont un patriote farouche, M. Bouchard, qui a ajouté sa voix au débat. Je pense que le débat au Québec n'en aura que plus de profondeur. Il est évident qu'il y aura des avis divergents sur le sujet.

Nous savons aussi que le gouvernement doit sous peu déposer un rapport, qui, je pense, fera plus de lumière sur la situation. Chaque province devrait décider si elle veut aller de l'avant et comment, et nous ne doutons pas que les Québécois feront un examen équilibré de la question en tenant compte de la nécessité d'une gestion responsable de l'environnement, et du développement économique.

Permettez-moi d'évoquer un scénario. S'il n'est pas économique d'exploiter la ressource, il y a de bonnes chances que le marché y renonce. Il se désintéressera de ce créneau s'il ne pense pas en tirer un bon rendement. J'estime pertinent d'insister sur ce fait. Dans le même ordre d'idées, si vous me permettez un commentaire sur le bouquet énergétique du Québec, j'aimerais vous proposer de réfléchir au scénario qui suit. Le Québec a une richesse hydroélectrique extraordinaire: 40 p. 100 de l'électricité est produite par les centrales hydroélectriques. En plus, le gaz naturel comble 10 p. 100 de vos besoins énergétiques. Songez à une formule selon laquelle vous exporteriez plus d'énergie hydroélectrique et vous utiliseriez plus de gaz naturel pour les besoins de la province. L'exportation d'énergie hydroélectrique génère plus de revenus. Le développement

du gaz naturel génère des recettes fiscales. Ainsi, la province a plus de ressources disponibles avec lesquelles exploiter bon nombre de ces sources renouvelables, que nous souhaiterions tous avoir en plus grande quantité.

Je crains qu'il soit risqué d'envisager la renonciation définitive à toute forme de technologie, quelle qu'elle soit. La richesse énergétique du Canada, la richesse énergétique du Québec, est dans sa diversité. S'il est vrai que nous devons faire preuve de prudence dans l'exploitation de ces ressources, nous ne devrions pas moins tenter de les exploiter autant que possible.

• (1610)

Le président: Nous laissons maintenant la parole à M. Cullen, pour sept minutes.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): En résumé, monsieur Egan, je conclus de vos propos que le gaz naturel est un bon renfort pour l'énergie renouvelable, l'énergie éolienne ou solaire intégrée au réseau. Est-ce bien, en gros, ce que vous dites?

M. Timothy Egan: Nous préférons parler d'un carburant de base plutôt que d'un carburant d'appoint, parce que nous croyons que, en toute logique, il peut être utilisé conjointement avec l'énergie éolienne et solaire, entre autres. Mais, oui, c'est notre opinion.

M. Nathan Cullen: Je n'ai rien contre le gaz naturel, mais les associations de gaz naturel sont les seules à dire cela. Partout dans le monde, l'hydroélectricité est considérée comme le meilleur carburant d'appoint pour toute source d'énergie dite non traditionnelle ou renouvelable.

Vous avez dit également que, si les intervenants du marché ne voient aucune possibilité de faire des profits, ils n'exploiteront pas la ressource. Bien que ce soit généralement le cas, si le gouvernement désire mettre en valeur une ressource, il peut modifier les conditions du marché, n'est-ce pas? Il peut modifier le code des impôts ou éliminer certaines restrictions environnementales réglementaires.

Bien entendu, le gouvernement a un rôle à jouer, que la ressource énergétique soit sous terre ou non. Le marché simple n'existe pas dans le secteur de l'énergie. Les conditions soi-disant équitables n'existent pas au Canada, pas plus que dans le reste du monde.

M. Timothy Egan: Je suis d'accord avec vous. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait aucune intervention de l'État.

M. Nathan Cullen: Il est clair que l'État jouerait un rôle.

M. Timothy Egan: Depuis le début de son histoire, le Canada a joué un rôle dans l'exploitation de presque toutes les sources d'énergie. Les actifs d'Hydro-Québec ont été développés avec l'aide de l'État, et c'est également le cas pour tous les autres actifs hydroélectriques au pays. Aujourd'hui, les sources d'énergie renouvelable sont développées avec l'aide de l'État.

Vous êtes nombreux à savoir que nous avons demandé au gouvernement fédéral d'intervenir afin d'aider les véhicules fonctionnant au gaz naturel à percer le marché. Nous croyons que ce genre d'intervention doit être soigneusement structurée, efficace et d'une durée limitée.

Alors, non, je ne dis pas que ça ne se fait pas.

M. Nathan Cullen: Je crois que nous sommes sur la même longueur d'onde.

J'aurais une question au sujet de la confirmation de l'approvisionnement et de l'accès aux ports.

Vous êtes au courant de la petite controverse concernant Head Harbour? Les États-Unis ont proposé la construction d'une usine de GNL. Le gouvernement du Canada est intervenu dans le dossier, par l'entremise de notre ambassadeur. Vous connaissez ce projet?

M. Timothy Egan: Malheureusement, non. Je serai heureux de m'informer.

M. Nathan Cullen: J'aimerais bien, car il y a beaucoup d'incertitudes concernant les conditions du marché lorsqu'il est question du rôle du gouvernement. Un projet américain d'usine de GNL sur la côte Est a été rejeté par l'État, parce qu'il a été jugé non sécuritaire, selon les ministres en cours. Mais sur la côte Ouest, le projet a été approuvé.

Nous tentons de comprendre comment le secteur du gaz naturel envisage que le GNL sera utilisé. Sera-t-il utilisé uniformément? C'est la question.

M. Timothy Egan: Deux choses.

Premièrement, je vais transmettre la question à mes supérieurs qui pourront y répondre.

Deuxièmement, il y a certainement des questions de réglementation dans ce dossier, tant au niveau provincial que fédéral. Il y a différentes conditions qui entrent en ligne de compte.

[Français]

M. Nathan Cullen: Monsieur Bonin, je vais essayer de m'adresser à vous en français. Je m'excuse d'avance pour les fautes.

Le ministre M. Paradis a dit que si on imposait un moratoire trop vite, il serait difficile de reculer par la suite. Il est contre un moratoire et trouve que l'idée d'imposer un moratoire est dangereuse.

Vous avez demandé qu'un moratoire soit décrété. Je ne connais pas le sentiment général au Québec, à l'heure actuelle, relativement à cette question.

Le gouvernement du Canada doit-il jouer un rôle dans la protection de l'air et de l'eau ou empêcher la production de gaz à effet de serre, ou s'agit-il de quelque chose qui est uniquement du ressort du gouvernement du Québec et de M. Charest?

M. Patrick Bonin: Je tiens à préciser que l'AQLPA et Nature Québec demandent un moratoire, et qu'il y a un consensus québécois à ce sujet. La Fédération québécoise des municipalités demande un moratoire, tout comme l'Union des municipalités du Québec et les principales villes touchées. Ce ne sont donc pas seulement les groupes environnementaux qui le font. Les syndicats le demandent également.

La demande de moratoire est généralisée, et ce n'est pas nécessairement parce que les gens sont contre l'exploitation, mais parce qu'on n'a pas les informations ni les réponses aux questions posées.

• (1615)

M. Nathan Cullen: Vous parlez des risques pour l'eau et l'air.

M. Patrick Bonin: Bien sûr, le fédéral a un certain rôle à jouer, ne serait-ce que sur le plan de la fiscalité. Comme vous l'avez mentionné, le marché ne se règle pas nécessairement tout seul. Les subventions aux compagnies pétrolières et gazières, bref tout type de subvention ou d'allègement de taxes peut avoir des impacts.

Sur le plan des normes relatives à la qualité de l'air, le fédéral peut aussi agir. Une initiative pancanadienne d'harmonisation des normes pour la qualité de l'air a été mise en place avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement. La première chose que fera le Conseil canadien des ministres de l'environnement sera de renforcer

les normes relatives aux particules fines et aux précurseurs d'ozone. D'ici à 2015, on veut adopter des nouvelles normes pancanadiennes de façon à harmoniser et à faciliter le suivi, à cibler davantage les lieux problématiques, et s'assurer que les provinces ont des plans d'action et que celles-ci s'entraident afin d'atteindre cet objectif.

Actuellement, des dépassements en matière d'ozone ont déjà été constatés. On a déjà des problèmes relatifs à la qualité de l'air, des journées où la qualité de l'air est mauvaise ou moyenne. On veut maintenant renforcer les normes et les rendre plus strictes. Si on garde le même niveau, on aurait donc davantage de mauvaises journées sur le plan de la qualité de l'air.

De plus — et cela est clairement établi dans l'étude sur Haynesville que vous avez placée en référence dans le mémoire —, les chercheurs ont fait une modélisation sur Haynesville basée sur un développement similaire au Québec. Dans cette étude, on remarque clairement une augmentation significative de l'ozone, soit 16 parties par milliard, alors que la norme canadienne est de 65 parties par milliard. Si on ajoute 16 parties par milliard dans certains lieux, on aura davantage de mauvaises journées du point de vue de la qualité de l'air. C'est inévitable, car on ajoute de la pollution.

Seulement au Québec, on chiffre à 2 milliards de dollars les coûts de santé reliés à la mauvaise qualité de l'air. En fait, les études varient, car dans certaines d'entre elles, on parle de 2 à 9 milliards de dollars. L'impact est donc significatif. Évidemment, sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, c'est le fédéral qui nous représente à l'échelle internationale. C'est la voix officielle.

Cela dit, dans l'accord de Cancún, tout comme les autres pays, le Canada s'est fixé des objectifs afin de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C, dans le but d'éviter des changements climatiques catastrophiques. Selon les objectifs actuels des pays développés, l'augmentation du réchauffement planétaire serait de 3,5 °C. Cela veut clairement dire que tous les pays développés devront réviser leurs objectifs et en adopter de plus ambitieux pour éviter des changements climatiques catastrophiques. Ce n'est pas moi qui parle de changements climatiques catastrophiques, c'est le GIEC. C'est donc très sérieux.

On constate sur le site d'Environnement Canada que l'objectif actuel canadien ne sera pas atteint. Avec ce qui est sur la table au Canada, on est loin d'atteindre cet objectif. Puisqu'on ne va pas attendre cet objectif, il va falloir aller beaucoup plus loin. Pour aller plus loin, un virage devra être amorcé et des investissements devront être faits en ce sens. À mon avis, le fédéral a un rôle majeur à jouer dans ce dossier.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cullen, votre temps est écoulé.

Monsieur Egan, brièvement.

M. Timothy Egan: J'aimerais juste répondre à votre question, monsieur Cullen, au sujet de la relation entre le gaz et les énergies renouvelables versus la relation entre l'hydroélectricité et les énergies renouvelables.

Je vais vous donner un exemple de l'efficacité du système. Je ne l'ai pas avec moi, mais la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario a publié un tableau qui montre la consommation d'électricité à 16 heures un jour et à la même heure deux jours plus tard. On peut voir une différence de 1 000 mégawatts dans l'apport d'énergie éolienne en raison de l'intermittence du vent. Ça se comprend: le vent est une source intermittente d'énergie et il y a des façons de composer avec cela. Mais, si vous utilisez l'énergie éolienne dans le cadre d'un réseau d'électricité fiable, vous devez avoir une source d'énergie d'appoint disponible. Si c'est l'hydroélectricité, le choix le plus logique — je suis d'accord avec vous —, cela signifie que vous devez vous créer une réserve de 1 000 mégawatts immédiatement accessible. Ça, c'est 1 000 mégawatts d'hydroélectricité qui ne rapporte rien sur le marché.

Il est préférable d'injecter cette électricité dans le réseau et d'en tirer des revenus grâce à l'exportation vers d'autres marchés que de la garder en réserve.

Avec le gaz naturel, c'est différent, parce qu'on peut le conserver dans des installations conçues expressément pour ce genre de situation. Pour les exportations, c'est plus avantageux, à long terme, d'utiliser l'hydroélectricité que le gaz naturel. Il faut toujours penser à l'efficacité dans ce genre de situation. Il ne faut pas penser en termes absolus: c'est mauvais ou c'est bon.

• (1620)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Egan et monsieur Cullen.

Passons maintenant à notre dernier intervenant. Monsieur Anderson, vous avez sept minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci.

Monsieur Egan, j'allais justement vous poser une question sur l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant de base. J'ignore si vous voulez ajouter quelque chose sur le sujet, car je crois que vous avez bien expliqué votre position.

Je voulais vous donner l'occasion de parler un peu plus des nouvelles technologies. Vous avez brièvement abordé la technologie énergétique appliquée et l'innovation que l'on retrouve dans certaines de ces technologies destinées au secteur du gaz naturel. J'aimerais avoir plus de détails à ce sujet.

Il est possible que je vous interrompe si votre réponse est trop longue, car nous n'avons pas beaucoup de temps.

M. Timothy Egan: D'accord.

Je vais en aborder quelques-unes. Premièrement, j'aimerais parler du gaz naturel renouvelable, soit le biométhane. Le biométhane vient des déchets biologiques du gaz naturel et on le trouve en grande quantité un peu partout au pays.

Notre industrie tente, actuellement, d'établir des normes uniformes dans le but d'introduire facilement et proprement ce gaz dans la filière énergétique. Il est question, entre autres, de gaz naturel renouvelable et de ses différentes utilisations.

Nous croyons que le biométhane pourrait satisfaire à une bonne partie des besoins actuels en gaz naturel au Canada. Il est également disponible partout au pays. Donc, le gaz naturel renouvelable est une de ces innovations.

Deuxièmement, il y a les chauffe-eau. Nous remarquons que la demande en gaz naturel par habitant est en baisse. Il va sans dire que cette tendance n'est pas dans le meilleur intérêt de l'industrie gazière. Mais, comme je l'ai mentionné, nous sommes des fournisseurs de services énergétiques. Nous voulons satisfaire aux besoins des

Canadiens à cet égard, et ce qu'ils cherchent, c'est des services énergétiques efficaces en tout temps.

Les chauffe-eau sont de plus en plus efficaces. Nous voulons nous assurer que la nouvelle technologie destinée aux chauffe-eau pourra être intégrée directement et facilement au marché et qu'il y aura des mécanismes de soutien en place afin de satisfaire aux besoins des Canadiens. Donc, les chauffe-eau constituent une autre innovation.

Troisièmement, les véhicules. Actuellement, nous nous concentrons sur le marché des camions de gros et de moyen tonnage. Nous cherchons des façons de percer le marché des camions.

Si un camion de gros ou de moyen tonnage sur dix au Canada fonctionnait au gaz naturel, nous pourrions atteindre notre cible de réduction des gaz à effet de serre de 17 p. 100 dans ce secteur. Nous croyons qu'il s'agit d'une belle occasion et nous voulons nous assurer que tout le soutien nécessaire est en place pour atteindre cet objectif.

Quatrièmement, il y a la cogénération dont j'ai parlé plus tôt. Il y a diverses utilisations possibles à l'échelle du pays sur le plan industriel. Actuellement, la grande innovation, c'est la micro-cogénération. Comme je l'ai dit, l'occasion est là de créer un appareil de taille comparable à ce que vous avez déjà chez vous.

Pour le moment, la plupart des ménages n'auraient pas les moyens de se procurer cette technologie. Nous cherchons des façons de faire baisser les prix. Imaginez un appareil comparable en taille à votre chaudière actuelle qui consommerait 15 p. 100 plus de gaz naturel que ce que vous consommez en ce moment, mais qui vous permettrait également de satisfaire à tous vos besoins en électricité. C'est ce qu'offre cette technologie. C'est révolutionnaire et extrêmement économique pour le consommateur.

C'est une belle occasion, mais pas nécessairement pour toutes les régions du pays. Tout dépendra des ressources que possède chaque province, ce qui diffère d'une province à l'autre.

Mais, encore une fois, j'insiste sur le fait qu'il faut maximiser l'efficacité de la filière énergétique. Il faut s'assurer que toutes les ressources disponibles sont utilisées de la meilleure façon possible d'un point de vue environnemental, tout en offrant le meilleur rendement économique possible aux Canadiens pour satisfaire à leurs besoins intérieurs, et aux autres pays qui voudraient utiliser nos produits.

M. David Anderson: Quelqu'un a dit, plus tôt, que le prix du gaz faisait baisser le prix de l'électricité. Ce n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour votre industrie, mais ce l'est pour les consommateurs, non?

M. Timothy Egan: Je suis également un fournisseur. Donc, je vais devoir exprimer deux points de vue différents.

En tant que fournisseur, si mes clients sont heureux du faible prix du gaz, alors je le suis aussi. Lorsque le prix du gaz est bas, les gens se demandent si l'industrie va poursuivre ses projets de développement. Mais, le marché du gaz est un marché ouvert. Si les prix sont très bas, les entreprises cessent leurs projets de développement.

C'est peut-être ce qui va se produire au Québec. Peut-être que certains de ces projets n'iront pas de l'avant, parce qu'ils ne sont pas économiques. Certaines entreprises cessent, pour un certain temps, de forer des puits et se concentrent sur d'autres aspects du mixte énergétique. Lorsque la demande est à la hausse, les prix augmentent et, tout à coup, il est rentable de reprendre les projets de développement. Tout dépend de l'offre et de la demande, qui change beaucoup sur les marchés gazier et énergétique.

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques instants pour préciser ma pensée. Le secteur de la distribution de gaz ne voit pas du tout l'électricité comme un concurrent. En fait, il y a de plus en plus d'intégration au sein de l'industrie énergétique au Canada, parce que c'est plus efficace.

En Colombie-Britannique, par exemple, un de nos membres, Terasen, a été acheté par Fortis, une société bien connue à Terre-Neuve. Avec cette transaction, Fortis deviendra une des sociétés de distribution les plus intégrées au pays en ce qui a trait au gaz et à l'électricité.

Cette imbrication des industries du gaz et de l'électricité est répandue au pays. Et c'est une bonne chose pour les Canadiens, car, en fin de compte, ils profitent d'un produit énergétique meilleur et plus écologique.

• (1625)

M. David Anderson: D'accord.

Monsieur Welt, vous avez dit tout à l'heure que vous aimeriez qu'on garde cette ressource pour les générations futures. Je suis de la Saskatchewan, et il se trouve que l'un de nos mauvais politiciens a utilisé la même expression il y a environ 60 ou 70 ans dans notre province. À l'époque, le gouvernement provincial a décidé de ne pas exploiter l'une de nos ressources naturelles, et au bout du compte, nous avons 50 ans de retard sur notre voisin en matière de développement économique. Je me demande simplement si vous êtes prêt à faire cela.

Monsieur Cullen sait de qui je parle.

M. Nathan Cullen: J'imagine que 17 budgets équilibrés, c'est trop pour vous?

Des voix: Oh, oh!

M. David Anderson: Eh bien, c'est amusant; M. Cullen peut en rire, car il vient de la Colombie-Britannique. En fait, la réalité, c'est que la Saskatchewan...

M. Nathan Cullen: Parfois, nous aimerions avoir des politiciens comme ceux de la Saskatchewan.

M. David Anderson: ...est restée loin derrière l'Alberta en raison des choix qui ont été faits. Le principal choix a été fait par un premier ministre qui a décidé de laisser la ressource dans le sol pendant qu'autour de nous, on l'exploitait.

Je pense que M. Hoback serait d'accord sur ce point.

L'autre chose que j'ai remarqué...

M. Thomas Welt: Aimerez-vous que je réponde?

M. David Anderson: Dans une minute.

J'aimerais également mentionner...

M. Nathan Cullen: Vous avez dit que vous vouliez qu'ils soient bref, mais vous prenez 20 minutes de leur temps.

Le président: Monsieur Cullen, silence, s'il vous plaît.

Allez-y, monsieur Anderson.

M. David Anderson: Je veux simplement... Ma région a profité de l'exploitation pétrolière et gazière, et je le dis toujours ici parce qu'il y a de l'exploitation pétrolière et gazière dans nos régions, là où les gens cultivent les terres. Il y a des gazoducs qui traversent nos terres.

L'une des choses que nous avons... en fait, nous avons plusieurs choses: des emplois, et nos jeunes restent dans la région pour cette raison, un secteur des services qui procure du travail à bien des gens, et une industrie manufacturière locale qui profite de cela également.

Il est intéressant de constater que vous ne parlez nulle part dans vos documents de ces avantages potentiels. Vous parlez cependant de l'exportation des salaires et des dividendes, de l'importation de l'équipement et de ce genre de choses.

Dans les données que vous présentez ici, vous parlez des 230 millions de dollars par an que le Québec pourrait obtenir grâce à cela, mais vous ne parlez pas des avantages. Je me demande si vous les connaissez. Si oui, pourquoi n'en parlez-vous pas?

Le président: Allez-y, monsieur Welt.

M. Thomas Welt: J'ai entendu deux questions. La première porte sur le fait de conserver ces ressources pour les générations futures. Or, ce n'est pas seulement pour les générations futures; c'est une règle générale selon laquelle il serait illogique de vendre à perte si on pense qu'on peut obtenir beaucoup plus dans l'avenir. Je ne comprends pas vraiment pourquoi on le ferait.

En fait, si on vend cette ressource aujourd'hui, on perdra de l'argent. Normalement, on attend que le prix monte. C'est une approche commerciale tout à fait normale.

M. David Anderson: Oui, c'est l'argument que nous avons entendu.

M. Thomas Welt: D'abord, le Québec n'en a pas besoin. Le Québec a toute l'énergie dont il a besoin. Le prix est bas et les risques sont grands. Les avantages pour le Québec, uniquement sur le plan financier, sont très minimes et pratiquement inexistantes si on tient compte de tous les facteurs. Ce n'est qu'une petite fraction de 1 p. 100, au mieux.

M. David Anderson: Mais dans votre mémoire, vous dites que 230 millions de dollars pourraient aller au trésor public et que 600 millions de dollars pourraient alléger le déficit commercial. C'est considérable. Vous le dites dans votre mémoire.

M. Thomas Welt: Oui...

Le président: Monsieur Anderson, votre temps est écoulé. Nous devons mettre fin au témoignage de ce groupe de témoins.

Vous pouvez donner une réponse très brève, monsieur Welt, car le temps est écoulé.

M. Thomas Welt: Votre deuxième question portait sur le fait que nous n'avons pas parlé aussi des avantages. C'était bien votre question, n'est-ce pas? Mais je viens de vous dire ce que les Québécois obtiendraient: presque rien.

À 6 \$ par millier de pieds cubes, ils pourraient obtenir 200 millions de dollars par année. Mais si on soustrait tous les coûts que le Québec devrait supporter pour les routes, la contamination, et ainsi de suite, et de tout ce qu'il devrait faire pour obtenir ce petit montant, selon moi, il est déficitaire. À mon avis, rien n'ira dans les coffres du Québec.

• (1630)

Le président: Merci.

Monsieur Welt, monsieur Bonin et monsieur Egan, je vous remercie de votre présence parmi nous, de vos exposés et de vos réponses à nos questions.

Nous allons maintenant nous arrêter quelques minutes afin que l'autre groupe de témoins puisse s'installer.

• _____ (Pause) _____
•

Le président: Puis-je demander aux témoins et aux députés de s'installer?

Notre deuxième groupe de témoins est composé de Will Koop, coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance, de Timothy Wall, président de Apache Canada, et de Natalie Poole-Moffatt, gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales.

Soyez tous les bienvenus. J'ai très hâte d'entendre vos exposés.

Nous allons respecter la liste qui figure à l'ordre du jour. Nous entendrons d'abord Will Koop, coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance.

Monsieur Koop, vous disposez de sept minutes.

M. Will Koop (coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance): Merci beaucoup.

Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

Je m'appelle Will Koop. Je suis chercheur et auteur de nombreux rapports et d'un livre sur la protection des sources publiques d'eau potable en Colombie-Britannique.

Il y a un an, j'ai créé un site Web appelé « Stop Fracking British Columbia » quand j'ai commencé à enquêter sur les sociétés énergétiques du Nord-Est de la Colombie-Britannique qui utilisent d'énormes quantités d'eau douce pour la fracturation hydraulique liée aux gisements de gaz de schiste. Même si l'eau est un élément fondamental de la fracturation, il ne s'agit que de l'une des nombreuses préoccupations environnementales et sociales.

Les sites d'exploitation du gaz de schiste de Colombie-Britannique sont bien loin d'où je vis. Il faut 18 heures de voiture à partir de Vancouver seulement pour arriver aux limites extérieures des vastes zones énergétiques et aux sociétés d'énergie internationales. J'ai visité cette région à deux reprises, en mai et en septembre 2010.

Par la suite, j'ai préparé trois rapports qui portent sur la dynamique de ces enjeux. Il s'agit des rapports suivants: « *The World's Biggest Experimental Frack Job!* », qui concerne Apache Canada; « *24/7 Less Peace in the Peace* », qui concerne Talisman Energy; et « *Encana's Cabin Not So Homey* », qui porte sur la question des effets cumulatifs. De plus, j'ai produit deux vidéos YouTube intitulées « My Very First Frack » et « The Komie Commotion ».

Des Québécois préoccupés par la question de l'exploitation des gaz de schiste ont traduit en français sur leurs blogues mon rapport sur les effets cumulatifs ainsi que les vidéos.

Le commissaire de la B.C. Oil and Gas Commission, notre organisme de réglementation provincial, a déclaré devant le comité le 14 décembre que les conséquences environnementales et sociales de l'exploitation des gaz de schiste dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique sont examinées de façon « responsable » et sécuritaire. Je suis ici pour vous affirmer le contraire.

Par exemple, dans mon rapport intitulé « *Encana's Cabin Not So Homey* », j'ai décrit comment la course à l'exploitation du gaz de schiste non renouvelable de la Colombie-Britannique a lieu sans que l'on mène d'études sur les effets environnementaux cumulatifs: « La course à l'exploitation du gaz de schiste au Nord-Est de la Colombie-Britannique deviendra et restera sans aucun doute l'un des plus grands enjeux en matière de planification environnementale et publique pour les Premières nations, la province, les districts régionaux, les organismes de réglementation, les collectivités et les habitants. » Étant donné que la réglementation est soit inexistante, soit de moins en moins stricte, l'exploitation de ces gisements peut être considérée comme un échec social et politique.

J'ai inclus la citation suivante, contenue dans un rapport du ministère de l'Environnement datant de 1986, qui résume très bien ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a négligé de faire: « La planification stratégique précède la vente des droits pétroliers ». Cela permet de garantir que toutes les parties concernées sont au courant des inquiétudes et des contraintes associées à l'exploitation dans une certaine région avant qu'on propose de faire l'exploitation.

En 1991, le ministère de l'Environnement a publié un rapport exhortant le gouvernement à effectuer des études sur les effets cumulatifs dans la zone énergétique, ce qu'il a négligé de faire. Les inquiétudes du personnel du ministère concernant l'absence d'études sur les effets cumulatifs ne se sont pas estompées avec la création de la B.C. Oil and Gas Commission en 1997. En 2003, la commission a finalement publié un long rapport en deux volumes sur la façon de réaliser des études sur les effets cumulatifs dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Toutefois, on n'en a pas tenu compte.

Depuis 2003, le gouvernement a loué des milliers d'hectares de terres publiques aux sociétés d'énergie sans les obliger à mener des études sur les effets cumulatifs et sans consulter la population. Le 23 novembre, lorsque le comité a demandé au représentant du Canada, Richard Dunn, ce qu'il pensait des études sur les effets cumulatifs en Colombie-Britannique, M. Dunn a déclaré: « Il serait insensé d'effectuer une évaluation des effets cumulatifs ».

La réponse de M. Dunn est non seulement une déclaration que les études sur les effets cumulatifs n'ont pas été prises en compte, mais également une déclaration troublante relativement à l'attitude et à la philosophie des sociétés énergétiques. M. Dunn a notamment affirmé que le Canada est « à l'avant-plan de la gestion environnementale et économique ». La société Encana a d'importantes locations et des partenariats dans tout le Nord-Est de la Colombie-Britannique et ailleurs.

Il n'existe qu'une seule étude à long terme sur les effets environnementaux cumulatifs dans l'Ouest du Canada. Elle a été menée par Ernst Environmental Services sur le site des exploitations pétrolières et gazières de Pioneer Natural Resources Canada Inc., dans la région de Chinchaga, en Colombie-Britannique et en Alberta. Malheureusement, on a mis fin à cette étude de dix ans après que la compagnie a été acquise, en novembre 2007, par TAQA North, une société d'Arabie saoudite détenue par la Abu Dhabi National Energy Company, qui loue des sites d'exploitation des gaz de schiste au Nord-Est de la Colombie-Britannique.

En 2005, Jessica Ernst, de Ernst Environmental Services, a vu son eau de puits à Rosebud, en Alberta, être contaminée par le méthane, l'éthane et d'autres hydrocarbures à la suite des activités de fracturation effectuées par Encana dans cette région pour l'exploitation du gaz de méthane de houille.

Comme M. Parfitt l'a dit devant votre comité le 2 décembre dernier, la question des effets cumulatifs se complique davantage du fait que la B.C. Oil and Gas Commission a fourni peu de données précises ou complètes sur les questions de ressources relatives aux sociétés énergétiques, comme la liste des prélèvements d'eau dont il a parlé.

• (1635)

Cette longue liste publiée par la B.C. Oil and Gas Commission concernant les compagnies qui exercent leurs activités dans le bassin de Horn River n'a pas fourni d'informations exactes, laissant faussement entendre que peu d'eau avait été nécessaire pour les opérations de fracturation de 2009 à 2010.

Dans mon dernier rapport, j'ai écrit qu'Encana avait apparemment mené les activités de fracturation les plus importantes au monde sur le site multi-puits 63-K, dans le bassin de Horn River, près du lac Two Island, doublant ainsi le chiffre qu'Apache Canada avait donné auparavant, lorsque la société avait annoncé qu'elle effectuait la plus grande opération de fracturation au monde, à quelques kilomètres de là.

J'ai estimé qu'Encana avait utilisé environ 1,8 million de mètres cubes d'eau douce, soit l'équivalent de 700 piscines olympiques; environ 78 000 tonnes de sable de fractionnement spécialement excavé, soit environ 800 wagons; et environ 35 000 mètres cubes de toxines. Et j'ai indiqué que cette opération pourrait être un modèle ou indiquer qu'il y aura beaucoup plus d'activités à l'avenir.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'oblige pas les sociétés énergétiques à publier ces données et d'autres données connexes, mais il le devrait. L'agent de relations publiques d'Encana, au quartier général de Calgary, m'a dit au cours d'une conversation téléphonique qu'Encana s'inquiétait des informations contenues dans mon rapport. Je lui ai répondu que rien ne me ferait plus plaisir que de modifier ces informations si Encana me fournissait ses propres statistiques complètes relatives au site 63-K. J'ai ensuite posé un certain nombre de questions par courriel à Encana; je les ai jointes à ce rapport et je pourrai vous les montrer plus tard. Mais je n'ai reçu aucune réponse. En lisant la transcription des délibérations du comité, j'ai constaté qu'Encana avait promis de fournir au comité les données relatives à l'eau et au sable de fractionnement pour le site 63-K, mais il semble qu'elle ne l'ait pas encore fait.

L'absence de planification stratégique, intégrée et à long terme relativement aux effets cumulatifs, le fait que la Oil and Gas Commission n'a pas de données exactes sur l'utilisation des ressources et le peu de surveillance par le gouvernement des projets d'exploitation énergétique dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique ne sont pas les seules préoccupations. Bien des

propriétaires immobiliers qui sont directement touchés par l'exploitation des ressources énergétiques m'ont dit s'inquiéter d'avoir si peu de droits et de privilèges en tant que parties concernées. Ils affirment, par exemple, que les installations de gaz toxique haute pression ne devraient pas être situées si près des résidences. Les normes de qualité de l'air sont déficientes. Il y a peu ou pas de systèmes de surveillance de la qualité de l'air. On modifie les niveaux phréatiques pour les habitants et l'agriculture. La loi de la Colombie-Britannique relative aux activités minières donne la priorité aux promoteurs pour avoir accès aux terrains privés et pour les exploiter.

Le 25 novembre, Dave Core, de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations, a parlé au comité de certaines de ses préoccupations.

Les préoccupations que j'ai soulevées devant le comité au sujet des lacunes législatives et réglementaires et de la surveillance en Colombie-Britannique ne sont pas isolées. Dans le mémoire que nous avons soumis à l'Office national de l'énergie en juin 2006, concernant le projet Kinder Morgan's Anchor Loop, j'ai signalé que le gouvernement albertain a négligé de donner suite aux recommandations d'un comité spécial créé par le cabinet exécutif de l'Alberta en 1972. Ce comité recommandait que l'exploitation des sables bitumineux soit faite sur une période de 750 ans et non de 50 ans.

Le gouvernement de l'Alberta a empêché la publication du rapport jusqu'à ce qu'il soit communiqué à Mel Hurtig, qui a ensuite publié l'étude. Le comité spécial du gouvernement, dirigé par le ministre de l'Environnement de l'Alberta, a compris l'ampleur des conséquences environnementales associées aux compagnies de l'industrie de l'énergie, qui proposaient d'exploiter les sables bitumineux. Dans ce même rapport, le comité a exprimé de vives inquiétudes concernant les sociétés énergétiques multinationales et la sécurité énergétique du Canada, puisqu'elles sont liées à la protection de l'environnement et à l'approvisionnement énergétique à long terme au Canada, pour que les Canadiens puissent utiliser les ressources durant de nombreuses années.

Merci.

• (1640)

Le président: Je vous remercie de votre exposé, monsieur Koop.

Nous allons maintenant entendre M. Wall. Je ne sais pas si vous allez partager votre temps de parole, monsieur Wall. Vous disposez de sept minutes.

M. Timothy Wall (président, Apache Canada ltd): Je m'appelle Tim Wall et je suis président d'Apache Canada. Je travaille pour Apache depuis une vingtaine d'années et j'ai une formation de base d'ingénieur pétrolier.

Je suis au Canada depuis environ un an et demi, et bon nombre des choses qu'a dites M. Koop s'appliquent à notre domaine d'activité. Il a parlé d'Encana, et nous sommes partenaires à 50-50 dans cette affaire. Notre entreprise est importante en Colombie-Britannique. Nous sommes un grand producteur de gaz dans la région de Horn River et dans plusieurs autres régions de la Colombie-Britannique. Nous venons d'acquérir les actifs pétroliers de BP en Alberta. Nous sommes donc présents en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. C'est là où nos installations sont les plus importantes. Nous faisons aussi de l'exploration de gaz de schiste au Nouveau-Brunswick.

Apache fonctionne d'une manière un peu différente. Nous allons dans les collectivités. C'est ce que nous avons fait au Nouveau-Brunswick, nous avons rassemblé divers groupes et leur avons parlé de ce que nous faisons et de la façon dont nous le faisons. Nous travaillons le plus possible avec les collectivités. Tout a commencé dans la région de Fort Nelson, avec le groupe de producteurs de Horn River et les Premières nations qui se trouvent là-bas. Nous avons travaillé avec eux; nous avons réuni les producteurs, les Premières nations et la collectivité afin que tout le monde se mette d'accord et comprenne ce que nous faisons là-bas.

Il y a un certain nombre de choses que M. Koop a mentionnées et dont j'aimerais vous entretenir. Il a parlé de l'eau, et nous utilisons de l'eau dans nos activités de fracturation. Il s'agit de creuser des puits horizontaux. Il est incroyable de voir comment les choses se développent; plus on répète ce genre de procédé, plus on s'améliore et plus on optimise les techniques. On invente des choses. M. Koop n'a pas mentionné que nous avons construit une usine simplement pour produire de l'eau saline. Il y a une zone en profondeur pour créer de l'eau saline, où nous produisons l'eau de Debolt. C'est de l'eau salée, donc non potable. Elle contient un peu de H₂S, mais nous le faisons remonter à la surface et nous l'éliminons. Nous nous servons de cette eau pour la fracturation. Tout se fait en circuit fermé. Nous récupérons l'eau, la décontaminons de nouveau, puis la pompions pour la prochaine fracture, dans la mesure du possible.

C'est un cycle, une véritable innovation, je crois. Je pense d'ailleurs qu'il va y avoir beaucoup d'autres innovations dans l'industrie, au fur et à mesure que nous nous améliorons. Il y a de l'exploration de gaz de schiste aux États-Unis, comme je l'ai dit, il y en a au Canada, surtout dans les régions de Horn River et de Montney. Vous allez voir que nous nous améliorons constamment.

Il a parlé de l'eau dans la 63-K, qui était en partie de l'eau douce. C'est vrai. Avant, c'est comme si nous utilisions les services de notre usine de filtration d'eau. Depuis, dans nos activités de fracturation, nous utilisons presque uniquement de l'eau qui vient de notre usine, du système de traitement de l'eau de Debolt, et cette eau est tout sauf de l'eau douce.

Il faut préciser une chose sur la réglementation aussi. Nous sommes assujettis à des règlements en Colombie-Britannique. Natalie peut vous en parler un peu.

•(1645)

Mme Natalie Poole-Moffatt (gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales, Apache Canada Ltd): Comme nous le savons tous, la Colombie-Britannique a une réglementation particulièrement stricte en ce qui concerne le pétrole et le gaz. Elle a créé la Commission pétrolière et gazière en 1998, et celle-ci est reconnue dans le monde. Son travail est très apprécié. La loi de la Colombie-Britannique sur les activités pétrolières et gazières a été renforcée depuis deux ans et adoptée par le gouvernement en 2010. La réglementation environnementale y est particulièrement stricte aussi.

La Colombie-Britannique a créé récemment le ministère de l'Exploitation des ressources naturelles, afin de simplifier les choses, pour que toute la réglementation soit régie par une même entité, il n'y a donc plus lieu de craindre que tel ou tel ministère oublie ceci ou cela. Il y a aussi le ministère de l'Environnement. La Colombie-Britannique a un excellent régime réglementaire et collabore de près avec les écologistes comme avec les entreprises pour obtenir leur approbation sur ses règlements.

M. Timothy Wall: Pour conclure, je vous ai déjà dit que j'étais ingénieur pétrolier. Quand j'étais sur les bancs d'école, dans les années 1970 et 1980, nous faisons déjà des plans de fracturation.

Tout le monde parle de nouvelle technologie, mais le pompage de fractures existe... Des centaines de milliers de fractures ont déjà fait l'objet de pompage en Amérique du Nord et dans le monde.

Aux États-Unis, nous le faisons fréquemment, surtout dans les roches compactes du Centre des États-Unis. Ce n'est absolument pas une nouvelle technologie. Nous parlons de fracturation hydraulique, parce que nous utilisons un grand volume d'eau et de sable. L'eau permet d'ouvrir la formation rocheuse, et le sable la fait éclater. On crée des canaux d'écoulement, que le sable garde ouverts. Leur étendue est assez limitée, parce que l'énergie qu'on pompe est souvent assez localisée.

Nous avons réduit notre empreinte sur les blocs. Le forage se fait au moyen de blocs à Horn River, et un bloc permet de drainer 2 000 acres. Nous creusons 16 puits environ avec un même bloc et limitons ainsi notre empreinte dans la région. Il faut espacer les puits. En ce moment, ils se trouvent à une distance d'environ 300 ou 400 mètres l'un de l'autre, selon les blocs, pour qu'il y ait de la connectivité entre les puits. Ce n'est pas comme si les fractures s'étendaient continuellement. Elles se limitent à de petites zones, qui nous permettent de bien drainer une région.

J'ai quelque chose à ajouter sur les puits de forage. Ils sont profonds. Ces puits vont jusqu'à 3 000 mètres de profondeur, puis le forage horizontal permet de leur donner un angle de 90 degrés jusqu'au réservoir. Ils sont tubés jusqu'en bas et la pression y est testée. Nous nous assurons toujours de leur intégrité. Nous ne ferions pas de pompage dans une fracture si ce n'était pas le cas. Il y a beaucoup de choses qui se font dans l'industrie dont nous ne parlons pas vraiment. Il serait imprudent de notre part de ne pas tout faire au mieux, pour développer les ressources et améliorer les collectivités où nous sommes présents.

C'est tout.

•(1650)

Le président: Je vous remercie beaucoup de vos exposés.

Nous allons passer directement aux questions, à commencer par M. Tonks. Vous avez jusqu'à sept minutes.

M. Alan Tonks: Merci, monsieur le président.

J'ai posé une seule question la dernière fois, il ne me restait plus de temps.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'être ici. Nous avons entendu M. Koop, qui nous a décrit ce qu'il considère comme une faille dans les effets cumulatifs du procédé de fracturation. Nous avons aussi entendu un professeur de l'Université Cornell hier, qui nous a parlé de la toxicité non seulement des eaux qui s'écoulent des puits à fracturation horizontale ou hydraulique, mais des 30 p. 100 des résidus qui restent dans le sol. Il a souligné qu'il craignait beaucoup pour la qualité de l'eau, particulièrement de l'eau potable.

Vous avez souligné à grand trait la rigueur du processus d'évaluation environnementale en Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous dire comment sont régis les effets cumulatifs? Je crois que c'est ce qui inquiète par-dessus tout les résidents. Ce n'est pas ce qu'ils voient maintenant, ce sont les effets à long terme de ces activités.

M. Timothy Wall: Dans la région de Horn River — je ne sais pas si vous avez vu les photos — il n'y a pas beaucoup de résidents. Les puits sont à 60 kilomètres au nord de Fort Nelson, donc il n'y a personne là-bas.

Je ne sais pas si vous avez reçu le petit document que nous avons préparé au sujet de l'environnement. Vous pouvez y lire que les gens qui travaillent pour nous dans ces régions... Nous faisons partie des collectivités où nous sommes présents. Nous allons rester dans la région de Fort Nelson probablement une cinquantaine d'années pour exploiter ces ressources. Nous faisons partie de la collectivité, et nous devons être en mesure de comprendre les besoins des gens qui y vivent. Je pense que nous devons comprendre les effets cumulatifs de nos activités. Nous faisons de notre mieux et nous essayons d'être le plus prudent possible dans notre travail, pour créer des solutions novatrices afin de bien gérer l'eau.

Je présume que votre question portait sur l'effet de la réglementation sur tout cela.

Mme Natalie Poole-Moffatt: Bien sûr, du début à la fin, nous devons obtenir des permis de la Commission pétrolière et gazière pour la tenure ou la location. À toutes les étapes du processus, nous devons soumettre nos demandes à cette commission.

Nous travaillons avec Geoscience B.C., qui réalise des études d'impact sur l'eau dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Nous travaillons de très près avec cette société justement pour cette raison. Nous avons ouvert un bureau à Fort Nelson il y a un an. Nous employions sept personnes là-bas (quatre en fait, et trois postes sont vacants) parce que c'est très important pour nous, sur le terrain, d'agir de façon responsable dans le développement que nous créons.

L'usine de Debolt en est un parfait exemple, comme Tim l'a dit. Nous avons réduit notre empreinte environnementale en réduisant le nombre de blocs que nous utilisons. À chaque étape, nous essayons d'optimiser nos procédés de production. Nous travaillons avec la Commission pétrolière et gazière en permanence, de même qu'avec le ministère des Ressources naturelles et avec le ministère de l'Environnement.

M. Alan Tonks: Très bien.

Monsieur Koop, d'entrée de jeu, vous avez dit que le processus environnemental en Colombie-Britannique était de moins en moins strict. Vous avez dressé la chronologie des événements pour montrer comment on a toujours évité le concept des impacts cumulatifs, si l'on veut. Vous connaissez bien mieux que moi les méthodes d'évaluation environnementale utilisées en Colombie-Britannique. Vous avez entendu la réponse. J'ai vu que vous êtes resté pour écouter les témoins que nous avons reçus juste avant. Vous savez qu'il y a une demande de moratoire au Québec. Vous savez qu'il y a un moratoire en Pennsylvanie, si je ne me trompe pas. De toute évidence, ces moratoires ailleurs nous montrent qu'il y a lieu d'avoir des inquiétudes.

Quelles modifications voudriez-vous voir apporter à la loi sur la protection environnementale qui régit le processus d'évaluation environnementale en Colombie-Britannique?

M. Will Koop: En Colombie-Britannique? La loi et le processus d'évaluation environnementale qui en découlent ont été introduits en 1995. Quand l'administration libérale est arrivée au pouvoir en Colombie-Britannique, elle a commencé à alléger les règles. Les entreprises exerçaient de fortes pressions en ce sens, et le gouvernement était à leur écoute, donc il a commencé à éliminer les barrières. Puis il l'a fait partout. Il se trouve donc qu'en Colombie-Britannique, nous sommes carrément retournés en arrière. Nous sommes retournés à la situation des années 1980 et du gouvernement du Crédit Social. Nous avons reculé, je suis désolé.

Ce que je veux dire par là, c'est que cela devient un véritable problème, et il y en a un plus grave encore. Nous voyons aussi ce qui se passe dans le domaine des sables bitumineux, nous voyons le

gouvernement fédéral permettre diverses entorses à la Loi sur les pêches, entre autres. De mon point de vue, la barre est plus basse qu'avant sur le plan environnemental pour les sables bitumineux, et cela se répercute dans tout le Canada. En Colombie-Britannique, le public semble croire qu'il ne peut pas faire grand-chose pour empêcher le gouvernement de modifier ces règles. Les gens sont très inquiets de voir ce qui se passe, mais ils se sentent impuissants.

Je ne sais pas si cela répond tout à fait à votre question. Je ne sais pas vers quoi nous nous dirigeons, mais j'essaie d'attirer votre attention sur le fait qu'il y a des choses qui se passent aux États-Unis, qu'il y a des choses qui se passent au Québec en ce moment. Tout le monde semble pressé de développer ce domaine. Mettons la pédale douce, prenons le temps d'analyser la situation. Je suis allé là-bas pour constater les faits. J'avais entendu certaines des positions des Premières nations dans leur présentation à l'Office national de l'énergie pour ce qui est des corridors d'oléoducs et des répercussions de ce développement sur la faune. D'accord, il n'y a personne qui vit dans cette région. Comme Tim l'a dit, il y a toutefois des animaux, des poissons et des cours d'eau. Il y a là une nature pleine de vie.

• (1655)

M. Alan Tonks: Très bien, je vous remercie infiniment.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Tonks. Vous avez réussi à poser deux questions, c'est un progrès.

Monsieur Pomerleau, vous avez jusqu'à sept minutes.

[Français]

M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous les trois de la présentation que vous avez faite.

[Traduction]

Est-ce que tout va bien?

Des voix: Non.

M. Roger Pomerleau: Appuyez sur le bouton.

M. Timothy Wall: Voilà, j'y suis.

Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

M. Roger Pomerleau: Très bien, je vais vous traduire ce que j'ai dit.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Mes premières questions s'adressent à vous, monsieur Koop. Au Québec, actuellement, l'une des données qu'on utilise le plus souvent...

[Traduction]

Est-ce que ça va? Très bien.

[Français]

On dit qu'en Colombie-Britannique, les gens sont en train d'engranger des milliards de dollars grâce au gaz de schiste. Êtes-vous de cet avis? Quelle est votre réponse?

[Traduction]

M. Will Koop: Le gouvernement a déclaré avoir reçu bien plus de deux milliards de dollars en ventes de baux immobiliers. On peut trouver des chiffres là-dessus. Ce que nous remettons en question, bien sûr, c'est la façon dont cela s'est fait. Tout s'est passé très vite, sans participation du public. La Commission pétrolière et gazière a beau produire un rapport sur les effets cumulatifs, quand ces ventes ont commencé en 2003, je pense qu'Encana a été une des premières entreprises à obtenir les meilleures terres...

M. Timothy Wall: C'était Apache, en fait.

M. Will Koop: Oh! Merci.

M. Timothy Wall: Le partenaire.

M. Will Koop: Au fur et à mesure que la situation évolue, nous en retirons bien sûr beaucoup d'argent, mais nous devons composer avec des problèmes qui auraient dû être réglés dès le départ, comme je l'ai dit dans ma citation de 1986, parce qu'il aurait fallu essayer d'établir ce qui allait arriver sur les terres avant de signer ces conventions de bail.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Soyez heureux, parce qu'on a les mêmes problèmes au Québec, mais on n'a même pas l'argent. C'est assez spécial.

[Traduction]

M. Timothy Wall: Le gouvernement de la Colombie-Britannique, après avoir vendu ces terres, touche également des impôts, donc il tire un revenu supplémentaire de ces baux encore une fois.

M. Roger Pomerleau: Oui, c'est ce qu'on nous avait promis au Québec aussi.

[Français]

Vous avez parlé de planification stratégique, qui devait être plus importante que les droits des pétrolières. Je suis de cet avis. À l'heure actuelle, au Québec, il semble qu'on est en train de vivre le même problème que vous dénoncez en Colombie-Britannique. En effet, il y a une précipitation, sans développement stratégique, et on s'embarque dans des choses absolument incroyables.

Je prends un exemple qui m'a été donné par M. Welt durant la pause. Il me disait que c'était quand même extraordinaire. Il me disait avoir travaillé pour les pétrolières au Texas, pour la compagnie Texaco. Il installait des toits flottants dans les réservoirs d'essence à Beaumont, au Texas. Quand il allait installer des toits, il s'arrangeait pour que son premier toit soit fait à la perfection, car ensuite, il en vendait d'autres. Si les autres avaient de petits problèmes, c'était moins important, mais le premier devait être parfait. Là, on a foré 30 puits. Ce sont les 30 premiers et 20 d'entre eux coulent, et on nous demande d'avoir confiance, on nous demande de croire que lorsqu'il y en aura 15 000, tout cela sera arrangé.

Ne trouvez-vous pas que les gens au Québec ont raison d'avoir peur et de se poser de sérieuses questions, dans ces conditions?

• (1700)

[Traduction]

M. Will Koop: Absolument. C'est ce qui se passe aux États-Unis.

Tim, qui représente Apache, a dit que la fracturation était une vieille technique. En fait, la fracturation est pour ainsi dire apparue en Alabama, dans les années 1980, pour exploiter le méthane de houille, pour accéder aux couches de houille. C'était alors une nouvelle technologie.

Plus je creuse mes recherches sur l'histoire de cette technologie, plus je constate les effets qu'elle a eus sur l'environnement. Bien sûr, la fracturation se faisait sur des propriétés privées qui appartenaient à U.S. Steel. L'entreprise avait le droit de décider de ce qui arrivait sur ses terres, mais elle polluait les cours d'eau et contaminait en fait les puits des habitants. Quand tout cela a commencé en Alabama, le nombre de puits est monté en flèche.

L'intérêt est donc venu des États-Unis. La méthode s'est répandue aux États-Unis dans les années 1990. Je pense que tout cela a donné lieu à un problème aux États-Unis qui n'a pas été surveillé d'assez près en application des règlements et des lois nationales, comme la Safe Drinking Water Act, entre autres.

C'est la source du problème actuel. Tout le monde se bat avec les conséquences en ce moment.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Je vous pose une dernière question. J'aurai peut-être une courte question pour Mme Poole-Moffatt par la suite.

Les Américains sont en train de faire une étude. Dans 12 mois — ce n'est pas dans 20 ans —, on aurait la chance de mettre la main sur une étude sérieuse, indépendante de tout ce qui se passe au Canada et au Québec, et gratuite. Les gens sont-ils fous de vouloir attendre cette étude avant d'aller plus loin, au Québec ou ailleurs?

[Traduction]

Le président: Monsieur Koop.

M. Will Koop: Oui, c'est problématique parce qu'il y a des entreprises qui ont déjà investi.

Le malheur, c'est que pour cette raison et parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique leur a donné son autorisation, ce sera très difficile de leur dire non ou de leur demander d'attendre.

Qu'est-ce que nous allons faire? Il n'y a pas de tribune publique en Colombie-Britannique pour nous attaquer à ces problèmes. C'est probablement la première fois qu'on discute de la question dans un forum comme celui-ci. Je n'ai entendu parler de rien de tel en Colombie-Britannique, où tout le monde en parle ouvertement.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Madame Poole-Moffatt, vous avez parlé du fait que les règlements, en Colombie-Britannique, étaient extrêmement bien faits. Au Québec, on se demande aussi ce qu'on va faire plus tard, si jamais on décide d'exploiter du gaz de schiste.

En Colombie-Britannique, êtes-vous obligés de donner la composition chimique des produits chimiques que vous utilisez pour la fracturation? Cela ne semble pas être le cas au Québec, en raison de secrets commerciaux.

[Traduction]

Le président: Madame Poole-Moffatt, allez-y.

Mme Natalie Poole-Moffatt: Je vais répondre à la première partie de la question, puis je vais céder la parole à Tim pour le reste.

La Colombie-Britannique vient de se doter d'une loi sur les activités pétrolières et gazières. En 2007, la province a adopté un plan de l'énergie pour évaluer ses besoins en matière d'énergie et de sécurité. En 2010, elle a adopté sa loi sur les activités pétrolières et gazières. Cette loi est venue renforcer les normes environnementales qui avaient été créées en 1990.

La Commission pétrolière et gazière a été créée en 1997, comme M. Koop l'a dit. Bien sûr, comme tous les dirigeants le savent, les règlements doivent évoluer avec l'économie à laquelle ils s'appliquent. En ce moment, il y a un prix de cinq millions de dollars associé au fait de ne pas appliquer le régime de la Commission pétrolière et gazière.

Tout cela est très positif. Pour ce qui est des liquides de fracturation, je vais laisser Tim vous parler de ce que fait Apache. Si vous en avez l'occasion, vous devriez visiter notre site Web au <http://www.apachecorp.com/Operations/Canada/NewBrunswick.aspx>. Je pense vraiment que cette synthèse de nos activités au Nouveau-Brunswick pourrait servir de base à une bonne consultation.

• (1705)

Le président: Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Wall.

M. Timothy Wall: En ce qui concerne les fluides de fracturation, il faut se rappeler... Je ne sais pas pourquoi ce monsieur a mentionné la fracturation de la couche de houille, car c'est très différent de la fracturation dont je parle. Il s'agit de la fracturation hydraulique. On l'appelait fracturation hydraulique il y a 20 ans, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Il s'agit du mélange d'un grand volume d'eau — elle a raison — et de sable, encore une fois, pour maintenir les chenaux d'écoulement ouverts. C'est ce à quoi elle sert.

Pour ce qui est des produits chimiques utilisés, nous ne voyons aucun problème à vous les divulguer. Pour la plupart, il s'agit de produits chimiques que contiennent les détergents que vous avez à la maison. L'un des produits chimiques que nous utilisons s'appelle « agent de surface ». Un agent de surface est essentiellement du savon. Il réduit la friction durant le pompage. L'eau compte pour 99 p. 100 du mélange, et nous pompions aussi un agent de surface.

Nous pompions aussi ce que nous appelons un bactéricide. Le bactéricide empêche les bactéries de se développer pendant le pompage de l'eau dans le trou. C'est essentiellement de l'eau de Javel qui contient du chlore.

Souvent, ce sont les mêmes produits chimiques que vous avez à la maison. Apache Canada ne voit aucun problème à les rendre publics. Certains fournisseurs sont toutefois frileux à l'idée de laisser échapper leur avantage concurrentiel. Ils ne veulent pas le faire. Du coup, des compétiteurs seraient capables de les reproduire, car on aurait dévoilé le contenu chimique. C'est ce qui pose problème aux fournisseurs.

Dans notre cas, le fait de divulguer la liste des produits chimiques contenus dans le fluide de fracturation qui est composé d'eau à 99 p. 100 ne nous pose pas problème.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Cullen, allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes.

M. Nathan Cullen: Merci, monsieur le président.

Monsieur Wall, dans une partie de votre témoignage, je crois que vous avez exprimé le souhait que de meilleures évaluations soient effectuées ou qu'un meilleur travail soit fait au sujet des effets cumulatifs. C'est une question qui revient régulièrement.

Le processus d'attribution de concession par lequel vous passez en tant que société pétrolière et gazière se fait une concession à la fois. Vous demandez une concession dans une zone donnée. Vous dites quelles activités vous y mènerez. Ensuite, il peut y avoir une concession juste à côté, dans le même bassin hydrologique, mais les deux concessions n'empiètent pas l'une sur l'autre. On ignore quels effets cumulatifs elles peuvent entraîner.

D'après ce que notre comité croit comprendre, à l'heure actuelle, le système est conçu de cette façon, n'est-ce pas?

M. Timothy Wall: C'est exact.

M. Nathan Cullen: Si notre comité doit rédiger un rapport à ce sujet et faire des recommandations, l'une des recommandations que nous envisagerons de faire sera de trouver de meilleures façons de comprendre — car il s'agit d'un seul bassin hydrologique dans certains cas. Ce qui compte, ce n'est pas que l'on fasse un puits ou six puits, que l'on retire une quantité d'eau X et qu'on introduise une quantité d'eau Y mélangée avec des produits chimiques, etc. Ce qui compte, ce sont les effets. Ce sont les effets cumulatifs sur le bassin hydrologique.

Cette évaluation non scientifique est juste, n'est-ce pas?

M. Timothy Wall: Par contre, si l'on pompe de l'eau saline, de l'eau non potable, la situation est différente.

M. Nathan Cullen: Bien entendu. Sans tenir compte de l'aspect technique, ce que j'essaie de dire...

M. Timothy Wall: Cependant, il y a une différence à faire, car il ne s'agit pas d'eau potable. Il ne s'agit pas d'eau de ruissellement. Il ne s'agit pas d'eau qu'on utiliserait à la maison. Il s'agit pour l'essentiel d'un vieux dépôt océanique qui est produit, nettoyé et utilisé comme fluide de fracturation et qu'on ne pourrait jamais utiliser autrement.

M. Nathan Cullen: Je comprends la technique qui est utilisée dans certains cas. Ce n'est pas le cas dans tous les travaux de fracturation. Parfois, on utilise l'eau des puits municipaux.

M. Timothy Wall: Non, ce n'est pas toujours la même chose. Il s'agit d'un moyen novateur auquel nous avons recours pour résoudre le problème.

M. Nathan Cullen: Je comprends, alors laissons de côté les détails et parlons de questions générales, car c'est là où nous voulons en venir.

Il est important de comprendre les effets cumulatifs de l'industrie pétrolière et gazière si nous parlons de sécurité énergétique et de la voie que le Canada doit suivre en la matière. Il semble que Apache Canada soit en faveur de l'adoption de mesures qui permettraient de mieux comprendre les effets cumulatifs durant le processus d'attribution de concession.

Mme Poole-Moffatt veut peut-être ajouter quelque chose à ce sujet.

Mme Natalie Poole-Moffatt: Je dirais seulement que nous allons travailler avec le gouvernement, comme nous le faisons toujours. Bien sûr, c'est pourquoi nous sommes ici. Nous voulions comparaître devant vous.

M. Nathan Cullen: Dans votre témoignage, vous avez fait beaucoup référence à la B.C. Oil and Gas Commission. Connaissez-vous le rapport de février 2010 du vérificateur général qui a donné suite à un rapport de 2002 sur la B.C. Oil and Gas Commission?

• (1710)

Mme Natalie Poole-Moffatt: Oui, et je crois comprendre qu'on a sorti un autre rapport après celui-là dans lequel on a dit au gouvernement de la Colombie-Britannique qu'il faisait les choses de la bonne manière.

M. Nathan Cullen: Dans l'intérêt du comité, nous pourrions peut-être ajouter le rapport à notre étude, car souvent...

Mme Natalie Poole-Moffatt: Et vous devriez également ajouter le rapport qui lui a donné suite.

M. Nathan Cullen: Personne n'en parle. Dans le rapport de février 2010 que nous avons, le vérificateur général de la province a dit que la B.C. Oil and Gas Commission avait échoué dans la surveillance du nettoyage des zones contaminées et qu'elle n'avait pas tenu ses promesses quant à la divulgation publique.

Pour être juste, en 2002, le vérificateur avait constaté la même chose et huit ans plus tard, il a dit lui-même qu'il croyait que les choses se seraient améliorées.

Ce qui est important pour l'industrie pétrolière et gazière et pour notre comité dans le cadre de notre étude, c'est que si nous devons mettre en place des organismes de réglementation, ils devront être bons, n'est-ce pas? N'êtes-vous pas d'accord?

Mme Nathalie Poole-Moffatt: Oui.

M. Nathan Cullen: Ils devront être bons dans leur travail avec le public et devront s'acquitter du mandat qui leur a été confié. Si les commissions et les organismes de réglementation échouent, nous nous en remettons de plus en plus à l'industrie pour nous assurer que tout va bien. Vous semblez être de bonnes personnes, mais il y en a d'autres qui ne feront pas la bonne chose.

Ma question porte sur la contamination, car les préoccupations par rapport à la contamination de l'eau reviennent constamment. Monsieur Wall, je crois que vous pouvez comprendre les préoccupations des gens lorsqu'on leur parle des quantités d'eau qui sont injectées, surtout étant donné la liste de produits chimiques qui y sont ajoutés. La loi ne vous oblige pas à nous dire de quoi se compose la liste de produits chimiques qui sont ajoutés aux fluides de fracturation. Votre entreprise est-elle prête à divulguer cette information? Êtes-vous prêts à encourager le gouvernement à rendre obligatoire la divulgation de ces produits?

M. Timothy Wall: Nous vous avons déjà dit que nous dévoilerions le nom des produits. Cela ne nous pose pas problème. Encore une fois, ce qui pose problème à beaucoup de gens, c'est qu'ils ne veulent pas laisser échapper leur avantage concurrentiel. Nous ne sommes qu'un exploitant. Je peux vous nommer les produits chimiques. Encore une fois, on parle de l'eau à 99 p. 100.

M. Nathan Cullen: J'essaie de comprendre les effets cumulatifs. Si je disais que l'eau qui se trouve dans les pots que nous avons ici aujourd'hui contient certains de ces produits chimiques, peu de personnes boiraient cette eau. Ces produits sont très mauvais. Ils sont cancérigènes. Selon la quantité absorbée, certains sont assurément mortels pour les humains et les animaux.

M. Timothy Wall: Je le répète, bon nombre de ces produits chimiques se trouvent dans des produits de nettoyage, dans les produits que vous utilisez à la maison. Comme je l'ai déjà dit, c'est de l'eau à 99 p. 100. Je ne sais pas où vous voulez en venir, car on pompe ces produits dans la formation géologique et on les retire.

M. Nathan Cullen: C'est ce sur quoi porte la question que je vais vous poser. Chez Apache, quelle est votre norme pour ce qui est de la récupération de l'eau et des produits chimiques qui sont injectés?

Vous imposez-vous une norme? Je sais qu'il n'existe pas de norme réglementaire selon laquelle si vous pompez un million de litres, vous devez en retirer 950 000. Quelle est votre norme concernant la récupération de l'eau?

M. Timothy Wall: Il n'existe pas de norme. Les réservoirs sont différents. Ce n'est pas de cette façon que cela fonctionne.

M. Nathan Cullen: Vous n'avez donc pas de norme.

M. Timothy Wall: Non, non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il n'existe pas de norme d'entreprise.

En général, la façon dont cela fonctionne, c'est que l'on pompe un fluide dans les réservoirs, et en raison des pressions interstitielles à des endroits où rien ne peut ressortir, il reste en place. Si l'on pompe et qu'on n'a pas d'autre eau dans le réservoir, on retirera autant d'eau au fil du temps que le réservoir nous permettra de le faire. On n'arrêtera pas après avoir obtenu une quantité X. Ce n'est pas de cette façon que cela fonctionne. On la récupère. Sur de nombreuses années, on pourrait la récupérer. À un moment donné, il se peut qu'on ne la récupère plus et qu'elle reste dans le réservoir.

M. Nathan Cullen: Monsieur Koop, dans votre témoignage, vous avez soulevé la question des effets cumulatifs. Pourquoi est-ce si essentiel pour la surveillance et la réglementation adéquate de l'industrie pétrolière et gazière, surtout en ce qui concerne la fracturation et ce type de technologie?

M. Will Koop: En raison de l'évolution des études sur les effets cumulatifs au cours des 30 dernières années, par exemple, les scientifiques ont de la difficulté à entreprendre ce genre d'études, naturellement, à cause des répercussions de leurs conclusions, qui restreindraient le développement. Il y a des enjeux politiques liés aux effets cumulatifs. C'est le cas en Colombie-Britannique et c'est le cas avec les sables pétrolifères.

Une voix: Les sables bitumineux.

M. Will Koop: Oh, excusez-moi, les sables bitumineux. Désolé.

M. Nathan Cullen: C'est la propagande de l'entreprise. Il faut que cela vienne du gouvernement de temps en temps.

M. Will Koop: C'est même le cas aux États-Unis. Par exemple, sous l'administration Bush, quelque chose de grave s'est produit. L'administration Bush-Cheney a permis aux entreprises du secteur de l'énergie de s'installer sur des terres publiques, des terres forestières publiques et des réserves forestières, ce qui a eu des effets négatifs sur ces zones. Beaucoup de gens se sont levés pour dire qu'il n'y a rien de planifié. Ils ont demandé ce qui se passait et ce qui arrivera à la faune et à tout ce qui se trouve dans ces zones.

Tout ce qui a trait aux effets cumulatifs comporte un aspect politique. Il est très difficile d'agir, car l'ambiance n'est pas à la tolérance.

• (1715)

Le président: Merci, monsieur Cullen.

C'est au tour de M. Anderson. Vous disposez de sept minutes.

M. David Anderson: Je vais partager mon temps de parole avec M. Harris.

Madame Poole-Moffatt, je ne sais pas si M. Cullen sait qu'il y a eu un rapport de suivi. Vous semblez vouloir dire quelque chose au sujet du rapport auquel vous avez fait référence. Voulez-vous le faire? De plus, le comité aimerait en obtenir un exemplaire.

Mme Natalie Poole-Moffatt: Oui, la Oil and Gas Commission et le vérificateur général ont fait un suivi. Vous devriez probablement vérifier auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais je crois que le rapport du vérificateur général est sorti pendant la préparation des mesures législatives sur les activités pétrolières et gazières. Je ne conteste pas cela, mais ils ont appris qu'on préparait des mesures législatives, et bien d'autres questions ont été traitées dans ce processus.

Nous pouvons certainement vous aider à obtenir les documents, si vous voulez.

M. David Anderson: Monsieur Wall, au cours des derniers jours, nous avons entendu des préoccupations au sujet du nombre de puits qu'on doit mettre en place pour avoir accès à cette ressource. Vous avez parlé de la présence de nombreux puits sur un seul site. Il semble que c'est un usage judicieux d'un site. Est-ce exact?

M. Timothy Wall: C'est un usage spectaculaire si on le compare à la méthode traditionnelle qui consiste à forer un puits sur un terrain de 360 acres et à se rendre 360 acres plus loin pour en forer un autre. Chacun des puits possède de plus une plateforme d'exploitation à l'endroit où l'on effectue le forage.

En ce qui concerne la façon dont nous travaillons maintenant sur les plateformes à Horn River, il s'agit de forer 16 puits à partir d'un même endroit. Donc, on fore 16 puits dans différentes directions, et on peut drainer 2 000 acres, alors qu'auparavant, un puits permettait de drainer 200 ou 300 acres. Maintenant, une même plateforme permet d'effectuer des travaux de forage sur un terrain de 2 000 acres; c'est donc une méthode très efficace.

M. David Anderson: Bien.

Je veux que vous me parliez un peu de participation communautaire et de la façon dont votre entreprise s'intègre aux collectivités. Depuis un bon bout de temps, votre entreprise mène des activités dans mon coin, le Sud-Ouest de la Saskatchewan. Pouvez-vous me parler un peu du rôle que vous jouez dans les collectivités et dans quelle mesure c'est important pour votre entreprise?

M. Timothy Wall: Je vais débiter par la Saskatchewan. Nous exploitons un champ pétrolier qui se spécialise dans la récupération assistée du pétrole par injection de CO₂. Le champ pétrolier de Weyburn collabore également.

Tout le personnel qui y travaille provient des collectivités environnantes. Nous faisons partie de la collectivité. Nous y sommes depuis longtemps. Nous essayons d'être le plus responsables possible, parce que c'est chez nous. Notre personnel y habite. Le personnel d'Apache est aussi originaire de la région.

Dans les nouvelles régions où nous allons, nous sommes conscients que certaines personnes ne comprennent pas ce que nous faisons. Honnêtement, bien des gens n'ont en fait aucune idée de ce que nous faisons actuellement et depuis longtemps. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, nous y sommes allés très tôt. Nous avons essayé de discuter avec le plus de gens possible — les groupes environnementaux et communautaires — pour leur expliquer la nature de notre travail et leur parler de notre entreprise. Nous les rencontrons, et les gens peuvent nous poser des questions directement. Nous voulons nous intégrer à la collectivité, parce que nous serons là de nombreuses années. Qui plus est, notre personnel en fera également partie.

À Horn River, nous avons innové un peu. Honnêtement, cela n'a rien à avoir avec moi. Je n'étais pas encore là; j'y suis depuis peu. Les entreprises ont fondé le regroupement des exploitants de la Horn River. Elles se sont regroupées et ont discuté des enjeux. Elles ont

discuté avec la collectivité, les Premières nations et toute personne qui voulait le faire. Elles ont essayé d'expliquer ce qu'elles faisaient, comment elles le faisaient et ce à quoi les gens devaient s'attendre en ce qui concerne les exploitations dans la région.

M. David Anderson: Au cours des deux ou trois derniers jours, nous avons entendu bon nombre d'étranges accusations au sujet de l'industrie. Je ne les énumérerai pas, mais nous avons entendu aujourd'hui que votre industrie sera à blâmer si la planète n'est pas en mesure d'atteindre son objectif au sujet du réchauffement climatique, à savoir de ne pas dépasser deux degrés d'augmentation.

J'aimerais entendre votre réaction à cet égard.

M. Timothy Wall: Non, je préfère m'abstenir.

M. David Anderson: Une autre accusation vise la technologie. J'aimerais que vous en parliez davantage. En résumé, au cours des deux ou trois derniers jours... Voici ma question: êtes-vous des idiots dans le domaine technologique?

M. Timothy Wall: Je ne le crois pas. Nous avons investi beaucoup dans ce domaine. L'innovation nous donne une longueur d'avance sur la concurrence. Il faut trouver des moyens d'accomplir le travail différemment pour en faire profiter non seulement les partenaires, mais aussi les gens de la collectivité et des environs. Nous cherchons toujours à améliorer nos procédés.

Le président: Il vous reste trois minutes.

M. David Anderson: Allez-y.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): D'accord. Merci, monsieur le président. Merci aux témoins.

Monsieur Koop, j'aimerais en fait avoir des réponses très succinctes, étant donné que j'ai beaucoup de questions.

Monsieur Koop, à la suite de votre témoignage, j'ai l'impression que vous ne faites aucunement confiance à l'industrie et que vous préféreriez que les entreprises qui exploitent le gaz de schiste plient bagage et retournent chez eux. Répondez simplement par oui ou par non. Vous ai-je bien compris?

• (1720)

M. Will Koop: Le titre du site Web est assez provocateur, mais il est fondé, comme je vous l'ai expliqué plus tôt aujourd'hui.

M. Richard Harris: Je veux un oui ou un non.

M. Will Koop: Non, le tableau que vous avez brossé n'est pas tout à fait exact. Ce que j'ai dit plus tôt, c'est que les choses progressent très rapidement en Colombie-Britannique, par exemple, avec l'attribution précipitée de concessions sans véritablement comprendre les conséquences environnementales à long terme — je me répète.

M. Richard Harris: Selon vous, combien d'années faudrait-il à la Colombie-Britannique pour adopter toutes vos mesures? Lorsque ce sera fait, y aura-t-il encore de l'intérêt du côté de l'industrie?

M. Will Koop: Il y a deux choses. Où le gaz sera-t-il acheminé au nord-est de la Colombie-Britannique?

M. Richard Harris: Nous parlons ici des questions environnementales. Sauf votre respect, nous n'étudions pas le marché. C'est un autre sujet. Nous parlons de l'extraire du sol.

Bon, je ne voulais pas mêler la politique au dossier, mais vous y avez fait allusion. Vous avez jeté un peu le blâme sur l'ancien Parti Crédit social — je suis content que nous soyons assez vieux pour nous souvenir d'eux — et sur le Parti libéral. Une question me brûle les lèvres: y a-t-il un parti politique en Colombie-Britannique auquel vous feriez confiance et qui pourrait mettre un frein à l'exploitation le temps de renforcer les normes de l'industrie selon vos recommandations? Un tel parti existe-t-il actuellement? Vous avez mentionné le Parti libéral et le Parti Crédit social. J'aimerais savoir si vous avez un parti en tête qui pourrait le faire.

M. Will Koop: Je dirais que nous avons de la difficulté à concevoir de bons projets visionnaires en ce qui concerne l'aménagement du territoire en Colombie-Britannique.

M. Richard Harris: Il ne reste donc que le NPD. Faites-vous confiance au NPD?

M. Will Koop: Si vous me le permettez, le commissaire de la Commission des ressources naturelles et de l'environnement a proposé en novembre 1994 qu'une mesure législative soit adoptée pour permettre au public de participer aux politiques en matière d'aménagement du territoire. Il a ajouté que les citoyens avaient légalement le droit de le faire.

M. Richard Harris: D'accord, donc...

M. Will Koop: C'était sa manière de...

M. Richard Harris: Je voulais une réponse succincte, mais j'aimerais poursuivre.

Le président: Vous avez le temps pour une dernière question très brève, monsieur Harris.

M. Richard Harris: Monsieur Wall, vous avez parlé de recycler l'eau. Selon moi, c'est important, parce que la technologie avance à tombeau ouvert, à ce que j'en comprends, dans les industries pétrolière et gazière. Je sais qu'il existe des machines qui permettent de transformer la boue de forage, par exemple, en déchets solides, beaucoup plus faciles à gérer. L'eau ainsi récupérée est réutilisée. Où en est rendue la technologie de recyclage? Êtes-vous loin du but, ou croyez-vous y être presque rendus?

M. Timothy Wall: Vous devez vous rappeler que nous pompons le liquide de fracturation. Il peut y avoir des contaminants ou une forte concentration de sodium; nous n'avons pas besoin d'eau pure. Nous avons actuellement des installations en place qui permettent de retirer un peu de sulfure d'hydrogène et certains éléments solides de l'eau. Cette eau peut être pompée et utilisée comme liquide de fracturation.

Selon moi, nous avons la technologie pour répondre à nos besoins, ou presque.

M. Richard Harris: D'accord. Parfait. Avez-vous énormément confiance en cette technologie?

M. Timothy Wall: Oui.

M. Richard Harris: Bien. Merci.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, messieurs Harris et Anderson.

Merci beaucoup aux trois témoins. La séance a été très intéressante et sera très utile à nos études. Merci d'être venus.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>